



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

La Bibliotheque Des Predicateurs

Qui Contient Les Principaux Sujets De La Morale Chrétienne, Mis par ordre
alphabétique

D - H

Houdry, Vincent

Lyon, 1716

Education des Enfants. Le soin que les peres & les meres en doivent
prendre.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-75863](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-75863)

bien mieux pleurer sur lui, & s'attrister, en considérant combien il va se rendre criminel, par le mauvais usage qu'il fera des richesses sacrées de l'Eglise. Il ne faut pas se réjouir avec les mondains, qui ne savent ce qu'ils demandent, qui desirerent ce qui les perd, qui ont l'art malheureux de corrompre les meilleures choses. Les lâches flatteurs qui leur applaudissent, les rendent encore plus fiers, & plus attachez à leurs pernicieux sentimens ;

mais il faut se réjouir, lorsque les biens Ecclesiastiques sont distribuez à ceux qui les meritent par leur vie innocente, par leurs travaux, par les services qu'ils rendent à l'Eglise ; qui connoissent quels sont ces biens, l'usage qu'on en doit faire, & qui se contentant pour eux d'une portion mediocre, accomplissent fidelement l'obligation qu'ils ont d'épargner & de se retrancher pour soulager les pauvres. *Le même.*

EDUCATION DES ENFANS.

LE SOIN QUE LES PERES ET LES MERES
en doivent prendre.

AVERTISSEMENT.

Nous traitons ici l'un des plus importants Sujets, & peut-estre le plus nécessaire de toute la Morale Chrétienne ; puisque de la bonne ou de la mauvaise éducation des enfans, dépend ordinairement leur bonne ou mauvaise vie, la paix & l'union des familles, le bon ordre des Etats, & la conservation de la piété, & de la Religion. Il semble d'abord qu'en parlant des Enfans, on devoit plustost parler de leurs devoirs envers ceux à qui ils sont redevables de la vie, que des devoirs qui engagent les peres & les meres envers ceux qu'ils ont mis au monde : l'ordre en seroit peut-estre plus naturel ; mais la matiere étant trop ample, pour joindre ces devoirs reciproques dans un mesme corps de discours ; comme la negligence des parens est plus ordinaire, & les desordres qui en arrivent plus dangereux, nous prefererons l'utilité à l'ordre, que nous ne changeons qu'en cette vie, & nous remettons à traiter des devoirs des enfans envers leurs parens, au titre des Enfans, que nous placerons en son lieu ; ce petit dérangement n'étant d'ailleurs de nulle consequence.

Ce qu'il y a à remarquer dans cet important Sujet, est que le Prédicateur doit tellement partager son discours, qu'il fasse sentir la grandeur du mal que font les peres & les meres par leur negligence criminelle, & qu'il les instruisse des moyens qu'ils doivent prendre pour bien élever, & cultiver ceux que Dieu a confiez à leurs soins, & qu'enfin il leur fasse entendre, que c'est là leur obligation la plus essentielle, & que leur salut est comme attaché à celui de leurs enfans.

PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Dessins & Plans de Discours sur ce sujet.

Les devoirs des peres & des meres envers les enfans peuvent se reduire à deux qui en renferment plusieurs autres ; à l'éducation, & au soin de leur établissement. Premierement, ils doivent à leurs enfans l'éducation, & c'est un devoir si essentiel pour eux, que s'ils ne s'en acquittent avec exactitude, ils se rendent tres-coupables devant Dieu ; ils ne meritent plus, pour ainsi dire, d'être regardez comme leurs peres : En effet, quelle obligation auroient les enfans à leurs peres & à leurs meres, de leur avoir donné une vie, qui les rend criminels & malheureux, s'ils ne travailloient ensuite à reparer le malheur de leur naissance, en leur procurant, par une bonne éducation, une vie sainte & heureuse. Or l'éducation renferme trois choses, auxquelles les parens sont également obligez : sçavoir, l'instruction, l'exemple, & la correction. 1°. Pour l'instruction, il est certain que les parens doivent être les premiers maîtres de leurs enfans. Dès leur plus tendre jeunesse, & même dès l'enfance, lorsque leurs cœurs & leurs esprits dociles commencent à être susceptibles des impressions qu'on leur veut donner, on doit s'appliquer à leur donner des sentimens de piété, de crainte de Dieu, & d'horreur du péché ; à mesure qu'ils avancent en âge, & que leur raison se fortifie, on doit leur dé-

velopper davantage les premieres instructions qu'on leur a données d'abord, & tâcher de perfectionner cette premiere ébauche par de nouvelles connoissances & de nouveaux enseignemens proportionnez à leur âge, & à leur capacité. Ce n'est pas qu'on prétende qu'il faille negliger de leur inspirer les sentimens d'honneur, qui conviennent à leur état & à leur naissance ; mais on veut faire comprendre, que les parens doivent encore avoir plus de zele à les former aux vertus propres du Christianisme, & à leur faire observer exactement la Loi de Dieu, & qu'ils prennent garde, qu'au lieu de leur inspirer des sentimens d'honneur, & de leur apprendre les usages du monde, ils ne jettent dans leurs esprits des semences funestes de vanité & d'ambition, & ne leur apprennent à suivre les loix corrompues & déreglées du siècle. 2°. Comme la vertu & le vice s'apprennent encore plus promptement & plus efficacement par les exemples que par les instructions ; les peres & les meres, pour travailler à l'instruction de leurs enfans, ne sont pas moins obligez de leur donner de bons exemples ; que de les bien instruire ; Car comme les enfans sont naturellement portez à imiter tout ce qu'ils voyent faire, & sur-tout par des personnes à qui ils doivent de l'amour & du respect ; on

peut dire que les exemples des peres & des meres, sont à l'égard de leurs enfans, des leçons journalieres du bien & du mal, & les plus efficaces qu'on puisse donner. 3°. La troisieme chose qui contribue à l'éducation des enfans, c'est la correction, parce qu'elle remede ordinairement aux fautes où ils peuvent tomber, & qu'elle en empêche les suites. Les parens sont donc obligez de corriger leurs enfans; & ils sont responsables des fautes qu'ils commettent, s'ils ne les préviennent par leur vigilance, ou s'ils n'en arrêtent le cours; en quoi on doit éviter la trop grande mollesse, & la trop grande severité pour les suites qui arrivent d'une part & de l'autre.

Secondement, les parens doivent à leurs enfans le soin de leur établissement: ils sont obligez d'y penser serieusement & de bonne heure; d'y pourvoir efficacement, selon leur état & leur condition; mais plus encore suivant la vocation de Dieu; & afin d'agir en cela conformément aux regles de la prudence chrétienne, ils doivent consulter le Seigneur, examiner l'inclination & les talens de leurs enfans, prendre conseil de ceux qui les conduisent & qui les connoissent. Le malheur est que la plupart des parens ne consultent sur cela que l'ambition, ou l'interêt, ou même laissent aller les choses au hazard, & ne suivent que le caprice de leurs enfans. Il y a deux choses à observer sur ce chapitre. 1°. De prendre garde de les porter à embrasser l'état Religieux ou Ecclesiastique dans la vûe de décharger leur famille; si leurs enfans n'ont ni la vocation, ni les talens propres pour en remplir les devoirs. 2°. De ne pas aussi les empêcher de suivre là-dessus la vocation de Dieu, quand il les y appelle. Les parens doivent se souvenir qu'ils tiennent de Dieu l'autorité qu'ils ont sur leurs enfans; & qu'ainsi ils ne peuvent, sans une horrible prévarication, s'en servir pour les empêcher de suivre l'ordre de Dieu, qui leur est marqué par la vocation; & ils doivent se persuader que leurs enfans ne sont plus obligez de leur obéir, quand ils veulent les engager à desobéir à Dieu, &c.

I I. AVOIR mis des enfans au monde, c'est le moindre bienfait des parens envers leurs enfans; il doit être suivi du soin de les bien élever; parce que ce n'est pas un bien de vivre, mais de bien vivre, & de vivre éternellement.

C'est pourquoi, 1°. la loi naturelle les oblige à s'acquitter fidelement de ce devoir si essentiel, par lequel les causes doivent donner aux effets qu'elles produisent, ce qui est nécessaire pour la conservation, pour le progrès, & pour la perfection de leur être.

2°. L'amour qu'ils portent naturellement à leurs enfans, & la charité chrétienne qu'ils doivent avoir pour eux, les obligent de procurer leur plus grand bien spirituel & temporel, & l'un & l'autre dépend de la bonne éducation qu'ils leur donnent.

3°. Le propre interêt des parens mêmes les doit engager, parce que ces enfans feront leur gloire ou leur honte, leur joye ou leur supplice, selon qu'ils seront bien ou mal élevez.

III. DIEU en donnant l'être aux hommes, leur donne en même temps, ou du moins leur destine trois sortes de vies, qui nous font connoître trois sortes de soins, & de providence à leur égard. Il leur donne la vie naturelle, d'où ensuite il pourvoit à ce qui est ne-

cessaire pour leur conservation; il les destine à une vie immortelle, qui est la fin pour laquelle il les a créés: C'est pourquoi il a à leur égard une seconde providence surnaturelle, qui veille à leur préparer les graces & les moyens nécessaires pour leur salut. Enfin il les fait naître parmi les autres hommes; pour faire une partie de la Republique, & y mener une vie civile: Ce qui fait que par une troisieme providence, que nous appellons vocation, & qui est en partie naturelle, & en partie surnaturelle, il les appelle à un tel état, ou à un tel genre de vie. C'est en ces trois choses que les peres & les meres doivent imiter Dieu, dont ils tiennent la place à l'égard de leurs enfans.

1°. Comme ce sont eux, dont Dieu se sert pour leur donner la vie naturelle, ils sont obligez au soin de leur entretien & de leur conservation; par un amour qui doit imiter celui de Dieu.

2°. Ils doivent contribuer à leur salut, par la bonne éducation, qui est une seconde vie morale, infiniment plus noble que la premiere, en les élevant dans la vertu, pour leur faciliter le chemin du Ciel.

3°. Ils doivent les aider à s'établir dans la vie civile, en secondant leur naturel & leur vocation. *Ce dessein est pris de l'Auteur des Sermons sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, dans son Carême.*

I°. LES peres sont doublement les peres de leurs enfans, quand ils les rendent vertueux par leurs instructions, & par leurs bons exemples: sur quoi l'on peut s'étendre sur les avantages & sur les biens que cause une bonne éducation, soit aux enfans, soit aux parens mêmes.

2°. Ils en sont les parricides, quand ils les élevent mal, & qu'ils sont cause de leur damnation, en les souffrant mener une vie libertine & déreglée.

II y a ordinairement trois grands défauts qui arrivent dans l'éducation des enfans, & qui sont cause de leur reprobation, aussi-bien que de celle des parens mêmes, qui ne font pas assez de reflexion sur l'obligation essentielle qu'ils ont de les bien élever.

1°. On les éleve dans un grand oubli de Dieu, sans les instruire des veritez de notre Religion, & des devoirs d'un Chrétien.

2°. On les éleve dans l'amour du libertinage, sans les corriger de leurs desordres, & les abandonnant à leurs passions déreglées, qu'on ne se met point en peine de reprimer.

3°. On les éleve dans les maximes du monde, dans la vanité, dans l'ambition, dans le faste, particulièrement les enfans d'une naissance distinguée.

TROIS choses obligent les peres & les meres à prendre un grand soin de l'éducation de leurs enfans, après leur avoir donné l'être & la vie.

1°. L'interêt de Dieu, qui ne leur a donné des enfans que pour les élever dans son service; aussi lui rendront-ils un compte severe & exact de la maniere dont ils se feront acquittez de cette obligation.

2°. L'interêt & la consideration du public, auquel ils doivent se rendre utiles, & qui est frustré de ce secours par leur mauvaise éducation.

3°. L'interêt enfin des enfans & des parens mêmes; puisque leur bonheur, ou leur malheur mutuel est attaché à cette éducation

VII.

qu'on leur donne.

1°. LES enfans feront un jour la consolation ou l'affliction de leurs parens, selon la bonne ou la mauvaise éducation qu'ils en auront reçue.

2°. Ils feront les heritiers de leurs vices & de leurs vertus, aussi-bien que de leurs biens.

3°. Ils feront la cause & le moyen de leur salut, ou de leur damnation.

VIII.

LA mauvaise éducation des enfans est une espece de peché originel.

1°. C'est le peché des parens qui le commettent par leur negligence, & par une prévarication toute visible au plus essentiel de leurs devoirs: peché grief, comme l'on peut juger de la maniere que Saint Paul en parle; peché presque universel, & qui en comprend une infinité d'autres; peché qui enveloppe toute la posterité de ceux qui le commettent personnellement.

2°. Un peché hereditaire dans les enfans, qui heritent des maux, c'est-à-dire, des vices de leurs parens avant que de jouir de la succession de leurs biens; qui sont vicieux comme l'ont été leurs parens, & qui étant mal élevez, cette mauvaise éducation est la source & le principe d'une infinité d'autres crimes.

IX.

SUR l'obligation qu'ont les peres & les meres de bien élever leurs enfans.

1°. Cette obligation doit être la plus douce aux peres & aux meres; parce qu'elle est plus conforme aux inclinations de la nature. C'est assez d'être pere, d'être mere pour

aimer ses enfans, & peut-on les aimer, & negliger leur éducation?

2°. Cette obligation est la plus essentielle: c'est par là qu'un pere est veritablement pere, & c'est pour cela qu'il l'est; & quand il s'acquitteroit de tous les autres devoirs, s'il manque à celui-là, qui doit tenir le premier rang, l'accomplissement de tous les autres lui servira de peu.

3°. Cette obligation est la plus terrible pour les parens; s'ils ne s'en acquittent pas, ils sont responsables de tous les pechez que commettent leurs enfans; & quel compte n'auront-ils point à rendre à Dieu? *Tiré des Reflexions du Pere Neveu, Tome 4.*

SUR le faux & le veritable amour que les peres & les meres ont pour leurs enfans.

Premierement, le faux amour est celui, 1°. qui condescend à leurs mauvaises inclinations, & qui connive à leurs vices & à leurs desordres; 2°. qui est injuste dans la préférence qu'il donne aux uns sur les autres, qu'il sacrifie à la fortune de ceux qu'ils cherissent. 3°. Celui qui ne se regle que par les sens, qui cherissent ceux qui sont bien faits, & qui n'ont que des rebuts pour les autres.

Secondement, le veritable amour est celui, 1°. par lequel on les aime pour Dieu, on les lui offre & on les élève en cette vûe. 2°. Celui qui n'épargne rien pour les rendre saints & vertueux. 3°. Celui qui ne peut souffrir leurs vices, & qui employe tous les moyens pour les corriger.

PARAGRAPHE SECOND.

Les Sources où l'on peut trouver de quoi remplir ces desseins, & les Auteurs qui en traitent.

Les Saints
Peres.

Saint Augustin, in *Psalm. 50.* montre de quelle maniere il faut élever les enfans, & faire l'office de Pasteur à leur égard.

Saint Ambroise, l. de *Joseph*, c. 8. montre comme les peres & les meres doivent aimer leurs enfans.

Le même, *Epist. 43. ad Sabinum*, il le loue de ce qu'il avoit pardonné à son fils, qui avoit reconnu sa faute.

Saint Jérôme, *Epist. 7. que est ad Letam*, exhorte cette sainte Dame à bien instruire sa fille dès son enfance, & lui prescrit ce qu'elle doit faire, & les éveils qu'il faut éviter.

Le même, *Epist. 12. que est ad Gaudentium*, donne d'excellens préceptes pour élever une fille à la pieté, & au service de Dieu.

Le même, in *cap. 6. Epist. ad Ephes.* montre qu'il est souvent necessaire de corriger les enfans.

Saint Gregoire, l. 2. in *cap. 3. lib. 1. Regum*, rapporte comme Dieu punit severement le grand Prêtre Heli pour n'avoir pas repris & corrigé ses enfans, comme il le devoit.

Origene, l. 1. in *c. 1. Jobi*, montre l'importance de bien élever les enfans, & comme il faut les aimer.

Saint Basile, *Homil. 21. ex variis*, tom. 1. fait voir que les enfans ressemblent ordinairement à leurs peres, & se forment sur leur exemple.

Le même, dans la préface du livre de *Moribus*, prouve par l'exemple d'Heli, que les peres sont souvent punis pour les pechez de leurs enfans.

Salvien, l. 1. ad *Ecclesiam Catholicam*, enseigne la maniere dont les parens doivent éle-

ver leurs enfans; & dans le même livre, il fait voir que la cause de la mauvaise éducation des enfans, vient de la mauvaise éducation des peres, qui les élevent comme ils ont eux-mêmes été élevez.

Le même, dans le troisieme livre, invective fortement contre les peres avarés, qui ont pour maxime d'enrichir les enfans qu'ils destinent pour le monde, & laissent le moins qu'ils peuvent à ceux qu'ils destinent à Dieu & à l'Eglise.

Saint Chrysostome, *Homil. 9. in Epist. ad Hebraeos*, montre que les peres & les meres doivent regarder leurs enfans comme un dépôt que Dieu leur a confié, & en prendre soin en cette vûe.

Le même, dans l'*Homel. 60. sur Saint Matthieu*, compare ceux qui neglignent l'éducation de leurs enfans, à ceux qui neglignent de reparer leur maison qui tombe en ruine, & qui font tout autour de beaux jardins; & dans le même endroit, il fait voir que l'art le plus difficile & le plus sublime qui soit au monde, est celui de bien élever les enfans.

Le même, l. 3. *advers. vituperat. vita monastica*, apporte les raisons & les causes de la mauvaise éducation des enfans. Et dans le même endroit il traite de scelerats & de parricides ceux qui neglignent la correction de leurs enfans.

Le même, ou l'Auteur de l'ouvrage imparfait sur Saint Matthieu, parle de l'ardeur qu'ont les peres d'avancer leurs enfans, & de les rendre puissans dans le monde, & qui se mettent peu en peine qu'ils soient vertueux & gens de bien.

Le même, *Homil. 59. in Genesim*, montre que

X.

que la plus grande partie des desordres qui se voyent dans le monde, viennent de la mauvaise éducation des enfans.

Le même, *Homil. de Annâ, & Samuelis educatione*, montre comme il faut instruire de bonne heure les enfans à la vertu.

Le même, *Homil. de Nativit. septem Machab.* enseigne comme les peres & les meres doivent aimer leurs enfans, à l'exemple de la genereuse mere des Machabées.

Le même, ou l'Auteur de l'Ouvrage imparfait sur Saint Matthieu, fait voir que les meres prennent ordinairement plus de soin du corps que de l'ame de leurs enfans.

Le même, *Homil. 7. in Epist. Pauli ad Rom.* montre que les peres doivent se mettre plus en peine de rendre leurs enfans vertueux, que de leur laisser de grands biens.

Le même, *Homil. 9. in Epist. 1. Pauli ad Timoth.* montre que le premier devoir des peres & des meres est de bien instruire leurs enfans dans leur bas âge, & qu'ils doivent préférer ce soin à tous les autres.

Ad Ephes. 6.

Le même, *Serm. 21. in Epist. ad Ephes.* expliquant ces paroles: *Patres nolite ad iracundiam provocare filios vestros, &c.* enseigne comme les peres doivent traiter leurs enfans, & qu'ils doivent leur donner bon exemple.

Les Livres Spirituels & autres.

Le P. Cordier, dans le premier Tome de la Sainte Famille, traite amplement & methodiquement tout ce qui regarde ce sujet.

Cambolas, livre intitulé, *le Modèle de la Vie chrétienne*, ch. 5. sect. 3. traite aussi cette matiere fort au long, & parle en differens paragraphes de la bonne & mauvaise éducation des enfans.

Mr. Joly, livre intitulé, *Avis chrétiens & moraux pour l'instruction des enfans.*

Le P. Louis Camaret, dans le livre intitulé, *le pur & parfait Christianisme*, l. 2. où il parle des obstacles; met pour le second, la mauvaise éducation des enfans, & fait voir en plusieurs chapitres, combien elle est contraire à l'esprit & aux maximes de Jesus-Christ.

Le P. Croiset, 2. Tome de ses Reflexions chrétiennes, traite de l'éducation des enfans.

Le livre intitulé, *la Morale Chrétienne*, liv. premier, sect. 3. a aussi un long traité sur ce sujet, divisé en plusieurs articles.

Le livre intitulé, *Guerre aux vices*, dix-neuvieme combat, contre le faux amour des enfans, montre combien cet amour déréglé est pernicieux aux peres & aux enfans mêmes.

Dans les Essais de Morale, Tome second, il y a un traité de l'éducation d'un Prince, où plusieurs choses peuvent être appliquées à l'éducation des enfans en general.

Le P. Népveu, dans sa *Conduite chrétienne*, ch. 4. parle des devoirs des peres & des meres envers leurs enfans.

Le même, dans les Reflexions chrétiennes pour tous les jours de l'année, Tome 4. parle du soin que les parens doivent avoir de l'éducation de leurs enfans.

Le Pedagogue chrétien, p. 1. ch. 6. §. 1. & 2.

Mr. Gobinet, livre intitulé, *Instruction de la Jeunesse, &c.* 3. partie, ch. 1. met pour premier obstacle du salut de la jeunesse, le manquement d'instruction, & pour second obstacle au chap. suivant, la trop grande indulgence des parens, & leur mauvais exemple.

Livre intitulé, *Instructions sur divers sujets de Morale pour l'éducation chrétienne des filles*, où tout ce qui se peut dire sur cette matiere est eloquemment traité.

Livre intitulé, de l'Éducation chrétienne des enfans, par un Auteur anonyme.

Autre livre intitulé, *Maximes & Reflexions sur l'éducation de la jeunesse.*

Autre livre intitulé, la Connoissance du monde, ou l'Art de bien élever la jeunesse.

Henricus Engelgrave, in *Luce Evangelica*, Domin. 6. post Pascha.

Matthias Faber, Conc. 4. in Fes. S. Nicolai.

Mr. Joly, Prône pour le 20. Dimanche après la Pentecôte.

Le même, Prône pour le deuxieme Dimanche d'après les Rois.

Le même, dans ses Oeuvres mêlées, a un Sermon sur l'éducation des enfans.

Le P. Texier, dans son Avent, de l'Impie malheureux.

Le même, dans son Carême.

Monsieur Biroat, Sermon pour le second Jeudi de Carême.

Le P. d'Orleans, au 1. Tome de ses Sermons.

L'Auteur des Sermons Moraux.

L'Auteur des Sermons sur tous les Sujets de la Morale Chrétienne, premier Tome du Carême.

Les Lieux Communs de Grenade, tit. *Juventus.*

Busaus, in *Statibus, de puerorum & adolescentium statu.*

Lohner, tit. *Educatio.*

Les Prédicateurs qui ont fait des Sermons sur ce sujet

Ceux qui ont fait des recueils sur ce sujet

PARAGRAPHE TROISIEME.

Passages, exemples, & applications de l'Écriture sur ce sujet.

E Go sum Dominus Deus tuus, zelotes, visitans iniquitatem patrum in filios, in tertiam & quartam generationem eorum qui oderunt me. *Psalm. 103. 20.*

Adversarius sum tui, & contemptus: justificationes tuas non sum oblitus, Psalm. 118.

Magis honorasti filios tuos, quam me. 1. Reg. cap. 2.

Audi, fili mi, disciplinam patris tui, & non dimittas legem matris tue. Proverb. 1.

Tene disciplinam, ne dimittas eam: custodi illam, quia ipsa est vita tua. Proverb. 4.

Via vita custodienti disciplinam. Proverb. 10.

Qui percutit virga, odit filium suum; qui autem diligit illum, instigat eum ad iram. Proverb. 13.

Noli subtrahere pueri disciplinam: si enim percusseris eum virga, non morietur, & animam ejus de inferno liberabis. Proverb. 23.

J E suis le Seigneur votre Dieu, le Dieu jaloux, qui venge l'iniquité des peres sur les enfans, jusqu'à la troisieme & quatrieme generation, dans tous ceux qui me haïssent.

Je suis un jeune enfant, & méprisé: mais je n'ai point méprisé la justice de vos ordonnances.

Vous avez plus honoré vos enfans que moi.

Ecoutez, mon fils, les instructions de votre pere, & n'abandonnez point la loi de votre mere.

Tenez-vous attaché à la discipline, ne la quittez point, gardez-la, parce que c'est votre vie.

Celui qui garde la discipline, est dans le chemin de la vie.

Celui qui épargne la verge, hait son fils; mais celui qui l'aime, s'applique à le corriger.

N'épargnez point la correction à l'enfant; car si vous le frappez de la verge, il ne mourra point, & vous délivrerez son ame de l'enfer.

Adolescens juxta viam suam, etiam cum senuevit, non recedet ab ea. Proverb. 22.

Egestas & ignominia ei, qui deserit disciplinam. Proverb. 13.

Tria sunt difficilia mihi, & quartum penitus ignoro, viam viri in adolescentia. Proverb. 30.

Virga atque correptio tribuit sapientiam; puer autem qui dimittitur voluntati sua, confundit matrem suam. Proverb. 29.

Sapientiam & disciplinam qui abjicit, infelix est: & vacua est spes illorum, & labores sine fructu, & inutilia opera eorum. Sapient. 3.

Filii tibi sunt, erudi illos, & curva illos à pueritia illorum. Eccli. 7.

Erudi filium tuum, & refrigerabit te, & dabit delicias anime tue. Prov. 29.

In filiis agnoscitur vir. Eccli. 11.

Qui docet filium suum, laudabitur in illo. Eccli. 30.

Non des filio potestatem in juventute. Eccli. 30.

Confusio patris est de filio indisciplinato. Eccli. 22.

Ne jucunderis in filiis impiis, si multiplicentur; nec oblecteris super ipsos, si non est timor Dei in illis. Eccli. 16.

Melior est unus timens Deum, quam mille filii impij, & utilis est mori sine filiis, quam relinquere filios impios. Ibidem.

Equus indomitus evadit durus, & filius remissus evadit praeceps. Eccli. 30.

Pater filiis notam faciet veritatem tuam (ô Deus!) Isaïa. 38.

De patre impio queruntur filii, quoniam propter illum sunt in opprobrio. Eccli. 41.

Si quis suorum, & maximè domesticorum curam non habet, fidem negavit, & est infidelis deterior. 1. ad Timoth. 5.

Patres nolite ad indignationem provocare filios vestros, ut non pusillo animo fiant. Ad Coloss. 3.

Quis filius quem non corripit pater? Ad Hebr. 12.

Le jeune-homme qui suit sa premiere voye, dans sa vieillesse même, il ne la quittera point.

Celui qui se retire de la discipline, tombe dans l'indigence & l'ignominie.

Trois choses me sont difficiles à comprendre, & la quatrième m'est entièrement inconnue, la voye de l'homme dans sa jeunesse.

La verge & la correction donne de la sagesse; mais l'enfant qui est abandonné à sa volonté, couvre sa mere de confusion.

Celui qui rejette la sagesse & l'instruction, est malheureux; l'esperance de ces personnes est vaine, leurs travaux sans fruit, & leurs œuvres sont inutiles.

Avez-vous des enfans, instruisez-les bien, & accoutumez-les au joug dès leur enfance.

Elevez bien votre fils, & il vous consolera, & deviendra les delices de votre ame.

On connoit un homme par les enfans qu'il laisse après lui.

Celui qui instruit son fils, y trouvera sa joye.

Ne rendez point votre fils maître de lui-même dans sa jeunesse.

Le fils mal instruit, est la honte de son pere.

Ne vous réjouissez point d'avoir beaucoup d'enfans, s'ils sont méchans; & n'y mettez point votre joye, s'ils n'ont point la crainte de Dieu.

Un seul enfant qui craint Dieu, vaut mieux que mille qui sont méchans; & il est plus avantageux de mourir sans enfans, que d'en laisser après soi qui soient sans pieté.

Un cheval indompté devient intraitable, & l'enfant abandonné à sa volonté devient insolent.

Le pere, Seigneur, apprendra votre verité à ses enfans.

Les enfans d'un méchant homme se plaignent de leur pere, parce qu'à cause de lui ils sont dans l'opprobre.

Si quelqu'un n'a pas soin des siens, & particulièrement de ceux qui sont dans sa maison, il a renoncé à la foi, & il est pire qu'un infidele.

Peres, ne chagrinez point vos enfans, & n'excitez point leur colere, de peur qu'ils ne viennent à perdre cœur.

Quel est l'enfant que son pere ne corrige point?

Exemples tirez de l'Ancien & du Nouveau Testament.

Dans l'Ancien Testament, les peres enseignoient à leurs enfans la loi du Seigneur.

Saint Chrysostome dit que les peres sont les Prédicateurs, les Maîtres, & les Apôtres de leurs enfans, & que c'est à eux à leur apprendre la Religion, & la Loi de Dieu; ce qui est si vrai, que dans l'Ancien Testament, on remarque plus de trente differens endroits, où il est expressément parlé de cette obligation: Vous direz à vos enfans combien de graces je vous ai faites. Voici, dit Dieu à son peuple dans le Deuteronomie; voici la Loi que je te donne, je veux qu'elle soit gravée dans ton cœur; mais je veux en même temps que de ton cœur elle passe sur les lèvres, pour l'annoncer à tes enfans. De là vient, que quand ils s'entretenoient eux-mêmes des faveurs singulieres qu'ils avoient reçues de la bonté de Dieu, ils ne manquoient jamais d'ajouter qu'ils le tenoient d'une tradition ancienne, & que c'étoit là ce que leurs peres & leurs ancêtres leur avoient appris: Narraverunt patres nostri atque dixerunt: De Agypto eduxit nos Dominus. Pour faire connoître aux peres & aux meres, que leur grande obligation est d'apprendre les veritez de la Religion, & les Commandemens de Dieu à leurs enfans.

Judic. 6.

L'exemple du saint homme Job.

Imitez peres & meres, imitez le saint homme Job, qui dans la crainte qu'il avoit que ses enfans n'eussent offensé Dieu, offroit pour eux tous les jours des prieres & des sacrifices,

& pensoit sans cesse à ce qui regardoit leur salut. C'est le modele du soin que vous devez avoir de vos enfans; veiller continuellement sur leur conduite, de crainte qu'ils ne se portent à quelque desordre, & qu'ils ne commettent quelque action, qui attire sur eux & sur vous la colere de Dieu; préferer leur salut à tous les autres interêts; les recommander souvent au Seigneur dans vos prieres, & leur donner l'exemple de pieté & de religion.

Imitez le Patriarche Abraham, qui ne se mettant pas en peine de ses richesses, & de ses possessions, ne songea qu'à laisser pour heritage à sa posterité, l'exacte observation des loix divines: ce que Dieu observe dans la sainte Ecriture en rendant ce témoignage à sa vertu. Je sçai qu'Abraham ordonnera à ses descendans de garder mes commandemens & mes loix. Mais outre cette pieuse prévoyance, qui s'est étendue jusqu'à la posterité la plus reculée; ce grand Patriarche peut encore servir de modèle à tous les peres dans l'amour qu'il porta à son cher & son unique fils Isaac, l'esperance de la posterité nombreuse que Dieu lui avoit promise. Nonobstant cela, il se tint prêt de faire un sacrifice de ce fils bien-aimé à celui qui le lui avoit donné. Bel exemple de l'amour que les peres doi-

L'exemple du saint Patriarche Abraham.

vent

vent avoir pour leurs entans, d'être prêts de les donner à Dieu, quand il les appellera à son service, & de faire ce sacrifice, malgré toutes les tendresses que la nature inspire en ces occasions.

L'infirmité que David eut proche de la mort donna à son fils Salomon.

3. Reg. c. 2.

David étant proche de la mort, crût laisser à son fils Salomon, une grande succession en lui donnant cet avis, & en le portant par ces paroles si touchantes au service du Seigneur: *Mon fils, appliquez-vous à connoître le Dieu de votre pere, & le servez avec un cœur parfait, & une pleine volonté: car le Seigneur sonde tous les cœurs, & il penetre toutes les pensées des esprits. Si vous le cherchez, vous le trouverez; mais si vous l'abandonnez, il vous rejettera pour jamais.* C'est ce que les peres doivent inspirer à leurs enfans; que s'ils vivent selon la loi de Dieu, & s'ils sont fideles à son service, Dieu aura soin d'eux, & de leurs affaires; que si au contraire ils détournent ce secours par leur mauvaise vie, ils périront éternellement.

L'exemple de Tobie le pere.

Nous voyons dans l'Ecriture que le grand fond de vertu que Tobie s'étoit fait des ses plus tendres années par la bonne éducation qu'il reçut de son pere & de sa mere, fut cause qu'il ne murmura point lorsqu'il devint aveugle; car ayant toujours eu la crainte de Dieu dans le fond de son cœur, & ayant observé les commandemens avec une entiere fidelité, il ne s'affligea point de ce fâcheux accident qui lui arriva; mais il demeura ferme & immobile dans son amour, & lui rendit grâces tous les jours de sa vie. Or ce qui fait plus particulièrement à notre sujet, est que comme ce saint homme avoit été élevé dans la crainte de Dieu, il n'eut aussi rien plus à cœur que d'inspirer à son fils cette même crainte, la haine du péché, & la fidelité au service du Seigneur, comme il paroît par les saintes & admirables instructions qu'il lui donna avant que de mourir, & qu'il lui laissa comme un précieux heritage. *Le Pere Croiset a tres-bien paraphrasé ces instructions au second Tome de ses Reflexions Chretiennes.*

La bonne éducation de Suzanne.

Quand le Texte sacré fait le récit de l'action genereuse de la chaste Suzanne, qui aima mieux s'exposer à être fautive accusée, & poursuivie à mort par deux infames vieillards, que de pecher en la présence de Dieu, en consentant au crime détestable, à quoi ils la sollicitoient; Le Texte sacré, dis-je, attribue la cause de cette grande action à sa pieté, & à l'instruction qu'elle avoit reçue de ses parens; les paroles, dont il se sert, sont remarquables. *Elle avoit la crainte de Dieu, parce que ses parens étant gens de bien, l'avoient instruite selon la Loi de Moïse.*

Daniel. 13.

L'exemple de Jacob qui pour avoir témoigné plus d'amour à Joseph qu'à ses autres enfans, mit le desordre dans sa famille.

Saint Ambroïse n'excusé pas Jacob, tout juste & tout agréable à Dieu qu'il étoit, pour avoir été cause du desordre de ses enfans, en mettant une trop grande différence entre eux; & parce qu'il attira sur son fils Joseph, l'envie, & la fureur de ses freres, pour lui avoir donné une robe un peu plus belle qu'aux autres. Ce qui se renouvelle encore tous les jours dans les familles, où souvent les peres & les meres donnent tout à l'un, sans laisser presque rien aux autres; où l'on regarde l'un comme un enfant legitime, & les autres comme des esclaves. La jalousie se met donc dans la famille de ce saint Patriarche; la jalousie y fait entrer la haine; la plupart des freres de Joseph le veulent tuer, & tous enfin le vendent aux Ismaélites, qui le menent en Egypte,

où il souffre la servitude, les prisons, & tous les outrages de la calomnie: Qui a fait cela? l'amour trop tendre de Jacob; il aimoit Joseph plus que ses autres enfans. Toutes les grâces, toutes les caresses, toutes les douceurs étoient pour lui; c'est que son amour n'étoit pas selon l'égalité de la justice, qui veut que la nature soit ici la règle de l'amour, & que les peres & les meres aiment également ceux qui partagent également leur sang.

L'exemple le plus illustre que nous ayons du fruit que produit la bonne éducation, est Eléazar, ce venerable vieillard que l'on vouloit contraindre de manger des viandes défendues par la Loi, jusques-là même que les plus intimes amis ayant compassion de sa vieillesse, voulurent lui persuader pour contenter le Roi, d'user de viandes permises, & de faire semblant d'avoir mangé de celles du sacrifice. Mais ce saint homme considerant son âge, l'éminence de sa dignité, l'honneur & l'antiquité de sa maison, & la vie irréprochable qu'il avoit menée dès son enfance, par le grand soin que ses parens avoient pris de l'élever saintement selon les préceptes de la Loi divine, s'écria, qu'il aimoit mieux mourir; que ce seroit un scandale public, & un piège tendu aux jeunes gens, s'ils voyoient un vieillard de quatre-vingt & dix ans, après avoir été élevé en la crainte & au service du vrai Dieu toute sa vie, lui manquer de fidelité, sur ses dernières années, en renonçant à la Loi toute sainte, pour embrasser le culte des Idoles.

Le fruit de la bonne éducation dans la personne du saint vieillard Eléazar.

Je me represente la mere des Machabées, qui dans la violence des supplices soutenoit le cœur de ses enfans par la vertu de ses paroles. Ce n'est pas moi qui vous ai donné le corps que vous avez, leur disoit-elle, il vient de Dieu; rendez-lui avec courage, ce qu'il vous a donné avec liberalité; vous êtes ses créatures sans réserve, soyez ses victimes sans partage. Elle les encouragea tous, & les anima à tout souffrir pour la défense de leur Loi. Elle les eût défavoués pour ses enfans, s'ils eussent marqué de la foiblesse; & jamais mere ne témoigna tant de desir de sauver la vie à ses enfans, que celle-ci en témoigna de la leur voir perdre; jamais elle ne les aima plus véritablement, qu'en renonçant en cette occasion à toutes les tendresses du sang & de la nature; aussi se rendit-elle digne par là de les suivre à la gloire qu'elle leur fit acquerir par ses vives exhortations, & souffrir la mort en chacun d'eux, avant que de la souffrir en son propre corps.

Exemple de la mere des Machabées, de la maniere dont il faut aimer ses enfans.

Le Grand-Prêtre Heli, en ce qui regardoit sa propre conduite, étoit tres-homme de bien; mais parce qu'il ne fut pas assez ferme pour reprimer les desordres de ses enfans, il se trouva enveloppé dans les terribles vengeances que Dieu prit de leur impiété, & du scandale qu'ils donnoient à tout le peuple. Plusieurs peres dans le Christianisme, auront le même sort, parce qu'ils ont la même indulgence pour leurs enfans. Quelque reglez qu'ils soient, en ce qui concerne leurs devoirs particuliers & personnels; la mauvaise conduite & les déreglemens de leurs enfans, qu'ils ont négligé de corriger par une tendresse mal-entendue, & par une mollesse qui ne se peut pardonner, les entraîneront dans le même malheur, & dans la même reprobation qu'eux.

La punition du Grand-Prêtre Heli, pour n'avoir pas corrigé les enfans.

Sara, femme du saint Patriarche Abraham.

L'exemple
de Sara,

laquelle est si celebre dans l'Ecriture pour sa vertu & sa sagesse, que l'Apôtre Saint Paul nous la fait considerer comme notre mere, & comme la figure de l'Eglise, qu'il louë pour sa grande foi, & que Saint Pierre veut que toutes les femmes qui sont dans le mariage, regardent comme un modele qu'elles doivent imiter; cette sainte femme, dis-je, avoit tant d'application à tout ce qui pouvoit être pernicieux, ou avantageux à son fils Isaac, qu'

Genes. 21.

ayant remarqué, qu'Ismaël le fils de sa servante se jouoit avec lui, elle pria son mari de chasser de la maison cette servante & son fils, de peur que par son mauvais exemple, il ne corrompît l'innocence d'Isaac; & Dieu même autorisa cette conduite de Sara, en commandant à Abraham de la contenter en ce point.

L'exemple
de Rebecca,
Genes. 27.
& 28.

Rebecca, femme du Patriarche Isaac, voyant que son fils aîné portoit une envie mortelle au plus jeune, qui étoit Jacob, elle inspira à celui-ci, quoi qu'elle l'aimât tendrement, de sortir de la maison, & de s'en aller dans un pays éloigné, où il fut vingt ans à garder les troupeaux au service de son oncle, quoi qu'il fût né de parens si considerables: Mais elle aima mieux le voir séparé d'elle, éloigné de son pays, & réduit à la condition d'un serviteur, afin de prévenir par ce moyen les maux qui pouvoient naître de la haine d'un frere contre un frere, que d'en éloigner l'aîné, qui étant d'un mauvais naturel, avoit besoin de la discipline d'un pere & d'une mere vigilans & soigneux. Les meres pourront apprendre de ces deux exemples, quelle doit être leur vigilance & leur application à éloigner de leurs enfans tout ce qui les peut corrompre & engager dans le mal.

L'exemple
d'Anne
mere de Sa-
müel.
2. Reg. c.
1.

Anne, mere de Samüel, ayant obtenu de Dieu cet enfant par ses prieres, le lui remit aussi entre les mains. Si-tôt qu'elle l'eut servé, elle le mena au Grand-Prêtre Heli, le consacra au service de Dieu, & le laissa pour tous les jours de sa vie dans le lieu saint, renonçant pour jamais à la consolation qu'elle pouvoit en recevoir. Dieu approuva & benit de telle sorte le zele de cette mere, qu'il lui donna depuis plusieurs enfans pour celui-là, quoi qu'elle eût été sterile auparavant, & le petit Samüel étant rempli de ses graces, devint ensuite un saint Prophete.

L'exemple
de Zacharie
& d'Elisab-
beth,

Les derniers parens que l'ancienne Loi nous donne pour modeles en cette matiere, sont le pere & la mere de Saint Jean-Baptiste Précurseur de Jesus-Christ. Il passe au desert, & quitte la maison d'un pere & d'une mere si saints, dès sa plus tendre enfance, de peur de se souiller par la moindre faute, & de contracter la moindre tache de la corruption du siècle. Il y mene une vie extraordinairement austere; il n'y est vêtu que de poil de chameau; il n'a que la terre toute nue pour lit; il n'a point d'autre compagnie que celle des bêtes. Il est entièrement caché aux hommes; il est sur la terre comme s'il n'y étoit point; il n'a ni secours, ni biens, ni amis. Cependant Zacharie & Elisabeth ne s'opposent point à ce dessein si particulier, & dont il n'y avoit point eu d'exemple dans les siècles précédens. C'est Dieu qui l'y appelle, cela leur suffit: Ils savent qu'il est destiné pour être le Précurseur du Messie, & qu'il doit prêcher sa venue, & par conséquent éclater dans toute la Judée, se faire admirer & causer à tout le monde une joye extraor-

dinaire: & néanmoins ils n'ont point d'empressement de le voir commencer bientôt un si saint ministère. Ils ne préviennent point par un esprit inquiet les momens de Dieu; ils laissent leur fils, & un tel fils dans cette obscurité, dans cette pauvreté, dans cette separation de tout commerce des hommes, entre les mains de Dieu, sans le rappeler; ils l'abandonnent entièrement aux soins de la Providence, sans vouloir, par une tendresse mal réglée, ou par une devotion mal entenduë, lui rien prescrire de contraire à ce que Dieu demande de lui.

Nous n'avons dans le Nouveau Testament que trois personnes qui se soient intéressées pour procurer quelque avantage à leurs enfans. L'une est la mere des enfans de Zebédée, qui s'adressa au Sauveur pour lui demander les deux premieres places de son Royaume, qu'elle croyoit devoir être temporel, en faveur de ses deux enfans: Mais l'Evangile marque assez, que cette mere, qui étoit poussée plus par son ambition, que par un veritable amour pour ses enfans, ne fut pas favorablement reçue du Fils de Dieu, qui lui répondit, que ni elle, ni ses enfans, qui l'avoient portée à faire cette indiscrete priere, ne sçavoient ce qu'ils demandoient; pour apprendre en sa personne aux peres & aux meres qu'ils s'abusent, quand ils souhaitent ou s'efforcent de procurer à leurs enfans des richesses, des charges, ou de semblables avantages temporels: qu'ils doivent à la verité s'adresser au Seigneur, & demander pour eux les graces & les vertus qui leur sont nécessaires; mais pour les biens de fortune, leur établissement, s'en remettre à la divine volonté.

L'exemple
de la mere
des enfans
de Zebé-
dée.

Le second exemple est celui de la femme Cananéë, qui s'empresse pour obtenir du même Sauveur la guerison de sa fille tourmentée cruellement par un demon. Le Fils de Dieu la rebute d'abord, la traite d'importune, & lui dit des paroles, qu'il eussent peut-être rebutée elle-même, si elle n'eût eu un extrême desir de procurer quelque soulagement à sa fille. Mais le refus, & les paroles dures dont usale Fils de Dieu en cette occasion, n'étoient, comme remarquent quelques saints Peres, que pour l'exciter à demander avec plus d'ardeur, & de confiance: aussi lui accorda-t-il ce qu'elle demandoit, & fit voir par là, combien les prieres, & les peres & les meres sont pour leurs enfans, sont efficaces, particulièrement quand on demande pour eux la délivrance des vices auxquels ils sont sujets, & qui sont comme autant de demons qu'ils possèdent.

L'exemple
de la fem-
me Cana-
née.

Le troisième exemple est celui d'un pere, qui s'adresse pareillement au Sauveur, pour le conjurer d'avoir compassion de son affliction, & de la misere de son fils, qu'un demon muët & sourd tourmentoit depuis son enfance, & qui étoit continuellement en danger de sa vie, comme il est rapporté dans Saint Marc, chapitre neuvième. Il n'en falloit pas davantage pour exciter la compassion de ce charitable Sauveur, qui avoit fait voir en tant d'autres occasions, le pouvoir & l'empire souverain qu'il avoit sur les demons. Mais en cette occasion, il déclara à ses Disciples, qui n'avoient pu chasser celui-ci, que ces sortes de demons, (ce que l'on peut entendre des vices & des mauvaises habitudes, que contractent les enfans dès leur jeunesse,) ne se chassent

L'exemple
d'un pere,
dont le fils
étoit tour-
menté d'un
demon
muët.

chassent qu'avec peine, & que les parens doivent s'efforcer d'obtenir cette grace à force

de jeûnes & de prieres. *Hoc genus in nullo potest exire, nisi in oratione, & jejuniis.* Marc. 9.

APPLIICATIONS.

Les enfans font des dépôts fa- ciez que les peres & meres doivent conserver avec soin.

Commodavit eum Domino, 1. Regum, c. 2. Quand Dieu vous a donné des enfans, sçachez, peres & meres, dit S. Chrysostome, qu'il vous a mis entre les mains un dépôt précieux, & considerable; vous êtes donc obligez de les conserver avec soin, comme des choses sacrées, & qui portent l'image de Dieu, afin de les pouvoit remettre un jour entre les mains. Au même temps qu'ils ont été vos enfans, ils ont été aussi les enfans de ce Pere celeste, qui les a confiez à votre conduite; vous devez donc les élever en son nom, & les préparer à cet immortel heritage, qu'il leur veut donner par vos mains. Que cette mere de Sainuel entendoit bien cette obligation & ce devoir, quand après avoir reçu son fils par une espece de miracle, elle l'alla consacrer aux autels, comme pour mettre ce dépôt en assurance, & le rendre à celui, qui le lui avoit donné: *Commodavit eum Domino; ou comme le tourne S. Chrysostome; depositum accepit, hoc ei restituit, qui dedit.* Tiré de Monsieur Bironat, Sermon pour le second Jeudi de Carême.

Les peres sacrifient leurs enfans aux demons quand ils les souffrent dans le libertinage.

Immolaverunt filios suos, & filias suas demoniis. Plalm. 105. dit le Prophete Royal: Ils ont sacrifié leurs fils & leurs filles aux demons. Il parle de ces malheureux peres qui sacrifioient leurs petits enfans aux faux Dieux, les jettant dans une fournaise ardente, pendant que les Prêtres des Idoles, ministres de leur cruauté jouoient de divers instrumens, afin que les peres & les meres n'entendissent pas les cris de ces petites créatures mourantes. Que fait-on dans la plupart des familles chrétiennes? on immole les enfans au demon de la vanité & du libertinage; & cependant les divertissemens, les compagnies, les bals, étouffent les gemissemens de ces âmes mourantes, & les conduisent à un malheur éternel, au son de ces harmonies. *Immolaverunt filios suos, & filias suas demoniis.* Le même.

Les peres, & les meres doivent donner une nouvelle vie à leurs enfans en les formant à la vertu.

Filioli mei, quos iterum parturio, donec formetur Christus in vobis. Ad Galat. 4. Les peres & les meres doivent sans cesse avoir dans l'esprit, qu'ils doivent donner une seconde naissance à leurs enfans, plus noble que la premiere, qui est une vie sainte sur le modele de celle du Fils de Dieu qui est notre regle: qu'ils doivent former Jesus-Christ en eux, par les vertus qu'ils doivent tâcher de leur inspirer; que ces enfans ne font qu'un commencement d'une créature de Dieu, comme parle un autre Apôtre, à laquelle ils doivent donner les derniers traits de perfection, par leurs instructions, leurs sages conseils, & leurs bons exemples. Il faut vous persuader, peres & meres, que vous êtes comme des Peintres, & des Statuaires, & que vos enfans qui sont dans votre maison, sont comme de belles images, & des statues d'or; que vous devez former, tailler, & embellir chaque jour, jusqu'à ce que Jesus-Christ y soit entierement produit & formé. Travaillez continuellement à orner leurs âmes de toutes sortes de vertus.

Les peres & les meres doivent prendre garde de n'être point en occasion, ni la cause, de la

Videte ne scandalizetis unum de pusillis istis. Matth. 8. Si on se doit conduire avec beaucoup de circonspection en presence des jeunes enfans en general; les peres, & les meres en particulier, doivent prendre garde de ne point servir de pierre de scandale à leurs propres enfans, dont ils sont eux-mêmes les

anges tutelaires. Ce qui ne s'entend pas seulement du mauvais exemple, qu'ils pourroient leur donner, mais encore de leur negligence & du peu de soin de les former aux bonnes mœurs, ce qui est l'occasion & la veritable cause de leur perte. Aussi est-ce l'une de ces choses, dont Dieu demandera un compte plus severe. La molle complaisance qu'ils ont quand ils leur voyent faire des fautes, entretient les enfans dans le vice, & les dispose à de plus grands desordres; en négligeant de les instruire, ou en leur donnant une mauvaise éducation, ils sont la cause de leur perte; c'est ce qu'on peut appeler, les scandaliser. *Videte ne scandalizetis unum de pusillis istis.*

perle de leurs enfans.

Quis putas puer iste erit? Luc. 1. Si l'on demandoit, comme on fit autrefois du grand Saint Jean-Baptiste, que pensez-vous que sera cet enfant, que vous élevez selon les maximes & l'esprit du siècle? Vous pourrez bien me répondre, qu'il sera grand dans le monde par les avantages d'une illustre naissance, que vous lui donnez; par les grands biens, & les éminentes charges que vous lui laissez; mais pourrez-vous bien dire, comme on a dit du grand Saint Jean, qu'il sera grand devant le Seigneur? Vous, qui flatez ses passions, qui entretenez ses vices, qui condescendez à ses desordres, qui souffrez, & qui autorisez son libertinage & ses friponneries; répondez au contraire, qu'il sera tel que vous l'avez fait, & que ces mauvais commencemens que vous lui donnez, ne se termineront qu'à une mauvaise fin. *Monsieur Fromentier, Sermon de Saint Jean-Baptiste.*

Les enfans font tels qu'est l'éducation qu'on leur donne.

Quantum temporis est ex quo ei hoc accidit? *At ille ait: Ab infantia.* Marc. 9. L'Evangeliste Saint Marc rapporte qu'un jour un pere amena son fils à Jesus-Christ afin qu'il le délivrât d'un demon muet, si furieux qu'il déchiroit le corps de ce pauvre jeune homme. Le Sauveur avant que de le délivrer, demanda depuis quand ce jeune homme étoit possédé. Le pere lui répondit: *Ab infantia*, dès son enfance. Nous pourrions bien dire la même chose de la plupart des enfans Chrétiens que le demon possède par le vice; car si je demande à ce jeune libertin, depuis quand êtes-vous blasphémateur, impudique & débauché? il me répondra: *Ab infantia*; à peine sçavois-je parler, qu'entendant les blasphèmes de mon pere, & les imprécations de ma mere, je commençai à les imiter. Ils ne m'avoient jamais encore parlé de Dieu, ni appris à faire mes prieres, qu'ils m'avoient déjà appris à dire des paroles infames, & à chanter des chansons lascives: *Ab infantia.* Pris du Pere Texier, dans son Carême.

Les vices qu'on a contractez dans la jeunesse, demeurent ordinairement pendant toute la vie.

Erudi filium tuum, & dabit delicias animatus. Prov. 29. Un pere & une mere n'ont point de plus douce ni de plus solide consolation, dit le Sage, que d'avoir des enfans bien élevez. *Qui docet filium suum, laudabitur in illo.* Rien ne fait tant d'honneur à un pere que la bonne éducation de ses enfans. Rien aussi ne deshonne plus un pere & une mere que les mauvaises mœurs des enfans, leur ignorance, & leur impolitesse: *Confusio patris est de filio indisciplinato.* Rien donc ne doit être plus interessant; rien n'est de plus grande

C'est la consolation des peres d'avoir des enfans bien élevez. Eccli. 30.

Eccli. 22.



consequence, & rien n'est aujourd'hui plus Croiset. Tome second de ses Reflexions Chrétiennes.
négligé, que l'éducation des enfans. Le Pere

PARAGRAPHE QUATRIÈME.

Passages & Pensées des saints Peres sur ce sujet.

Valde perniciosè sentiet filius patris lenitatem, ut postea justè sentiat Dei severitatem. Augustin. Psal. 50.

Non laudo in homine, quod video in tigride, (nempe amorem in filios.) Idem, Homil. 38. ex 50.

Non laudandus est qui filios amat, sed detestandus qui non amat. Idem, ibidem.

O dolosa libertas! o grandis filiorum perditio! o paternus amor mortiferus! Ecce filios se dicunt diligere, quos jugulari procurant; dicunt eos amare, quibus jam dispensa parant. Idem, vel alius author Serm. 33. ad fratres in Eremito.

Fieri non potest ut filius istarum lacrymarum pereat. Lib. 3. Confess. c. 12.

Quantò amplius diligunt filios, patres, tantò amplius ad bonam vitam compellunt. Idem, Epist. 167.

Difficiliter eraditur, quod rudes animi perberunt. Hieronymus Epist. ad Latam.

Portare debemus, (nempe in sinu) quos corrigimus, & corrigere quos portamus. Gregor. Homil. 17. in Evang.

Adolescentes magis metu quàm ratione revocantur à vitio. Ambros. l. de Josepho Patriarcha.

Ad negligentiam patrum refertur insolentia filiorum. Idem.

Fungat liberis aequalis gratia, quos jungit aequalis natura. Idem, lib. de Josepho, c. 2.

Meminisse debent patres, quia & ipsi fuerunt filii, & noluerunt utique exacerbari à patribus: filii quoque cognoscere debent, quòd futuri sunt patres, & nolent inhonorari ab eis. Idcirco utriusq; exhibeant invicem, quòd exquirunt ab invicem. Idem, Epist. ad Epiph. 6.

Magnum depositum habent parentes, filios. Chrysostr. Homil. 9. in Epist. ad Hebraeos.

Magna est natura tyrannis, & inexpugnabilis viscerum necessitas. Idem, Homil. 17. ad popul. Antioch.

Apostoli estis familia vestra; hanc Apostolus vocat Ecclesiam domesticam; huic praesidetis, hanc instruitis. Idem, in hac verba, Ecclesia domestica.

Libri sunt, labia parentum, nempe ad erudiendos filios. Idem, lib. advers. vituperat. vitæ monast.

Adolescentia tamquam subacta & mollis cera est, quæ impressas quascumque formas in se facile recipit, & mollissimè cedit. Basil. in Regul. fustius inter. c. 15.

Omnia quæ deliquerint filii, de parentibus requiruntur, qui non erudierint neque corripuerint eos. Origen. lib. 2. in Job.

Ostendit eis (filii) de vestra conversatione sugere malum, appetere bonum, odisse peccatum, timere judicium, & amare Deum. Euseb. Emislenus, Homil. 4. Epiph.

Non parentes, sed pemptores. (Sic eos vocat qui male liberos instituant.) Bern. Serm. 2. super missus est.

Ex hoc affectu, quo amare nos fecit, Deus, pignora nostra, intelligere nos voluit quantum ipse amaret pignora sua. Salvianus, lib. 4. de Providentia.

Deus curis suis patres associat. Chrysostr.

UN fils éprouvera à son grand dommage la trop grande douceur d'un pere, pour être exposé ensuite à la juste severité de Dieu.

Je n'ai garde de louer dans un homme l'amour envers ses enfans, quand je vois la même chose dans les tigres, & les bêtes les plus feroces.

Un homme n'est pas tant à louer en ce qu'il aime ses enfans, qu'il seroit à blâmer & à détester s'il ne les aimoit pas.

O trompeuse liberté, cause de la perte des enfans! amour déréglé des peres! ils disent & déclarent qu'ils aiment ceux dont ils procurent la perte, & à qui ils préparent une mort tres-cruelle par une malheureuse indulgence.

Il ne se peut faire, qu'un fils qui a coûté tant de larmes à une si pieuse mere, perisse éternellement.

Plus les peres aiment tendrement leurs enfans, plus ils tâchent de les obliger à mener une vie irréprochable.

On n'efface, & on n'arrache qu'avec une extrême difficulté les habitudes qu'on a prises dès ses jeunes années.

Nous devons avoir une tendre affection pour ceux à qui nous faisons la correction; & nous devons travailler à la correction de ceux que nous aimons de la sorte.

C'est plutôt la crainte que la raison qui détourne les jeunes gens du vice auquel ils sentent du penchant.

On doit attribuer l'insolence, & la trop grande liberté des enfans à la negligence des peres qui manquent à les corriger.

Il faut que les enfans soient unis ensemble par la grâce, comme ils le sont par la même nature qu'ils ont reçue.

Les peres se doivent souvenir, qu'ils sont fils d'autres peres, & qu'ils n'ont pu souffrir d'être maltraités de leur parens; mais les enfans doivent aussi songer que peut-être ils feront un jour peres, & qu'ils ne voudroient pas que leurs enfans les deshonorassent. C'est pourquoi, qu'ils rendent reciproquement les devoirs qu'ils exigent les uns des autres.

Les enfans sont un grand & sacré dépôt, que Dieu a confié aux parens.

C'est une espece de tyrannie que la nature exerce sur les cœurs de ceux qui ont des enfans, & une nécessité qu'elle a imprimée dans leurs entrailles, de les aimer comme eux-mêmes.

Peres & meres, vous êtes les Apôtres de votre famille; c'est ce que Saint Paul appelle une Eglise domestique; vous êtes établis les administrateurs pour la conduire, & les docteurs, pour l'instruire & l'enseigner.

Les livres des parens sont des livres éloquens pour instruire leurs enfans.

La jeunesse est comme une cire molle & maniable, qui reçoit toutes les figures qu'on y veut imprimer, & cela sans peine & sans résistance.

De toutes les fautes que commettent les enfans, on en demandera un compte exact aux parens, qui ne les auront pas instruits, ni corrigés.

Apprenez, peres & meres, par votre conversation & par vos manieres à vos enfans, à fuir le mal, à vouloir le bien, à haïr le peché, à aimer Dieu, & à craindre ses jugemens.

Les personnes qui n'ont pas soin de bien élever leurs enfans, n'en font pas tant les parens que les meurtriers & les bourreaux.

Par cet amour que Dieu a inspiré aux hommes pour ceux à qui ils ont donné la vie, il a voulu faire entendre combien lui-même a aimé ses enfans, à qui il a donné la vie de la nature & de la grace.

Dieu veut bien partager avec les peres les soins que

Esto filius tuis pater, non proditor. Cyprian. Soyez véritablement les peres de vos enfans; & non les traîtres, pour les livrer au démon.

PARAGRAPHE CINQUIEME.

Ce que l'on peut tirer de la Theologie par rapport à ce sujet.

L'Education chrétienne, que les peres & les meres doivent donner à leurs enfans, c'est de les élever dans la crainte de Dieu, de les instruire, ou de les faire instruire des choses nécessaires à leur salut, & aux devoirs de la vie civile selon leur condition; veiller sur leurs mœurs & sur leur conduite, les corriger de leurs défauts, les entretenir selon leurs moyens, & enfin les aider à s'établir dans l'état où Dieu les veut & les appelle: en cela consistent les devoirs qui obligent les parens envers leurs enfans.

On demande pourquoi Dieu a établi cet ordre de sa Providence, que nous voyons dans la propagation du genre humain, & pourquoi il a voulu qu'il y eût des peres & des enfans, & que les uns fussent produits par les autres; car il pouvoit créer immédiatement tous les hommes de sa main, comme il a créé tous les Anges, parmi lesquels il n'y a ni peres, ni enfans, & qui ne connoissent pas les noms de nos alliances. Saint Chrysostome dit, qu'il a voulu qu'il y eût des peres parmi les hommes, afin qu'ils apprissent par l'expérience de l'amour qu'ils ont pour leurs enfans, celui que Dieu a pour tous les hommes, en qualité de leur Pere & de leur Créateur; mais d'autres croyent, avec autant de probabilité, que c'a été pour sauver les uns plus doucement & plus efficacement par le ministère des autres; c'est-à-dire, afin de sauver les enfans par le soin, & par la coopération des peres.

Dieu a voulu, que le mariage fût un Sacrement, afin de consacrer les sources, d'où devoient naître les enfans, & afin de tirer de la sanctification de leurs peres des dispositions à les sauver: car il faut remarquer qu'une partie des graces de ce Sacrement sert pour conduire les peres & les meres dans l'éducation de leurs enfans; aussi faut-il avouer, qu'un pere & qu'une mere, quand ils sont gens de bien, & qu'ils s'acquittent fidelement de leur charge, sont de puissans moyens du salut, & de la prédestination de leurs enfans.

Une des plus puissantes raisons qui obligent les peres & les meres de travailler à la sainteté de leurs enfans, se prend de l'obligation qu'ils ont de les aimer; il ne faut point ici employer les raisonnemens, pour persuader les peres & les meres, qu'ils doivent aimer leurs enfans; la nature, qui inspire cet amour aux tygres, & aux bêtes les plus feroces, les instruit assez sur ce point. Aussi voyons-nous souvent, que pour les aimer trop & d'un amour trop naturel, ils les aiment mal, & d'un amour déréglé, quand il n'est pas subordonné aux loix divines; quand ils souffrent qu'ils soient vicieux, pour ne pas leur déplaire, ni les contrister; quand ils ont plus de soin de leur corps que de leur ame; quand ils ont plus de soin de leur amasser des biens temporels, que de leur faire acquérir des vertus. C'est pourquoi, afin que cet amour soit juste & réglé, ce doit être une charité chrétienne, qui oblige à les aimer pour Dieu, selon les ordres de Dieu, qui leur fait agréer la disposition que Dieu fera

d'eux, & n'oublier jamais qu'ils sont plus à Dieu qu'à eux.

La plupart des peres & des meres ne font pas assez de reflexion sur les vûtes, & sur les desseins de Dieu, quand il leur donne des enfans: car ils ne doivent pas s'imaginer que ce soit pour la gloire ou pour le soutien de leurs familles, pour leur satisfaction, pour laisser des heritiers de leur nom, & de leurs grands biens, pour succeder à leurs charges, ni même pour la conservation des Etats; & pourquoi donc? C'est uniquement pour faire des prédestinez & pour peupler le Ciel; & en un mot, afin qu'ils contribuent à donner une vie heureuse & éternelle à ceux à qui ils ont donné la vie du corps. C'est donc ce qu'ils doivent principalement avoir devant les yeux, & à quoi ils doivent appliquer leurs premiers soins.

Ceux qui vivent dans le Paganisme, & qui n'ont pas de plus hautes lumieres que celles de la raison, ne pensent qu'à remplir le monde d'hommes infideles comme eux, ils ne leur donnent d'autre éducation que celle que la nature corrompue leur inspire. Ils n'ont d'autre dessein sur eux, que celui de les élever à quelque fortune temporelle; parce qu'ils n'en connoissent pas une meilleure. Mais les peres Chrétiens les élèvent pour le Ciel, & pour en faire autant de Prédestinez.

C'est à titre de justice, que les peres & les meres sont obligez de procurer à leurs enfans une sainte & chrétienne éducation, parce que c'est un axiome reçu dans la Philosophie, & fondé sur la raison, que les causes qui donnent l'être à une chose, lui doivent donner conséquemment tout ce qui lui est nécessaire pour son ornement & pour sa perfection. Ainsi, Dieu, comme remarque Saint Thomas, est obligé par une espece de convenance naturelle, de donner aux créatures, ce qui est nécessaire pour leur conservation, & pour l'accomplissement de leur être: & c'est sur ce sentiment si raisonnable, qu'est fondée l'inclination des peres & des meres après avoir donné la vie à leurs enfans, de leur laisser de quoi les entretenir, conformément à la condition où ils ont été mis par leur naissance. Ce soin est juste, & on ne le peut blâmer: mais de ces devoirs naturels, on doit tirer une obligation plus relevée, & une justice surnaturelle qui oblige les peres & les meres de n'arrêter pas leurs soins à ces biens perissables; mais de pourvoir à la sainteté de leurs enfans, & à leur bonheur éternel; puisqu'il y a deux étres differens dans un homme Chrétien, l'être naturel, & l'être surnaturel; & c'est à l'achèvement & à la perfection de ces deux étres, que les peres & les meres doivent pourvoir suivant ces deux conditions, où la Providence les destine.

Après le péché d'origine, je ne sçache pas qu'il y ait un mal, ni plus universel, ni plus contraire à la vie chrétienne, que la mauvaise éducation des enfans. C'est une seconde espece de péché originel; car il n'est gueres moins commun que le premier; aussi le con-

La fin pour laquelle Dieu donne des enfans aux peres & aux meres.

Difference des Chrétiens & des Payens, sur l'éducation des enfans.

Les peres & les meres sont obligez par justice de donner une bonne éducation à leurs enfans.

La mauvaise éducation des enfans est une espece de péché originel.

Ce que c'est qu'une bonne éducation, & en quoi elle consiste.

Pourquoi Dieu a voulu qu'il y eût des peres & des enfans.

C'est pour cette raison que Dieu a voulu que le mariage fût un Sacrement.

De l'amour que les peres & les meres doivent à leurs enfans.

traçons-nous par le peché personnel de nos peres & de nos meres, & c'est une seconde nature, qui n'est gueres moins corrompue que la premiere. C'est le peché de nos peres & le nôtre; le leur en principe, le nôtre en effet. La mauvaie education des enfans est un grand peché aux peres & aux meres, & un peché fort commun; car combien en voyons-nous qui manquent à ce devoir ou par ignorance, ou par negligence, ou par foiblesse, ou ce qui est encore pire, par malice. Mais ce qui est à plaindre, est que les enfans portent la peine du peché de leurs peres, comme dans le peché originel.

La griévéte du peché que commettent les peres en negligant l'education de leurs enfans.

Il faut que le peché des peres & des meres qui negligent l'education de leurs enfans, soit bien grand, puisque l'Apôtre Saint Paul dit, que celui qui le commet, renonce à la foi, & est pire qu'un infidele. Les infideles, dit Saint Jean Chrysoftome, les surpassent en cela, qu'ils ne negligent point les personnes qui leur appartiennent: car quoi que la vanité les porte souvent à mépriser ceux qui ne leur appartiennent pas, ils ont cependant des sentimens de tendresse pour leurs domestiques; & l'on ne peut commettre cette faute, que l'on ne viole non seulement la loi divine, mais encore la loi naturelle: *Divinas leges plane violat, & jura natura*. C'est donc un peché d'omission, en matiere griéve & importante, & par consequent tres-griéve, & encore que les peres soient irréprochables pour leurs personnes, & qu'ils remplissent tous les autres devoirs du Christianisme, ils seront reprouvez pour avoir manqué à celui-là seul.

De la correction que les peres doivent faire à leurs enfans.

Les peres Chrétiens doivent reprendre, & châtier leurs enfans pour corriger leurs vices, & leurs imperfections; mais comment? Comme Dieu châtie ses Elus, c'est-à-dire, parce qu'ils les aiment; leurs reprehensions, & leurs châtimens doivent proceder de l'affection qu'ils leur portent, & du desir qu'ils ont de les rendre vertueux & parfaits. Il est vrai qu'il ne faut se servir de cette voye qu'à la derniere extrémité, Saint Paul les avertissant de ne pas mettre leurs enfans en colere, de ne les pas irriter, ni les rebuter par leurs mauvais traitemens, de peur qu'ils ne perdent courage, & qu'à force de se voir maltraiter, ils ne deviennent incorrigibles. Mais quand la douceur & la prudence n'y font rien, il ne faut pas épargner les remedes violens, ni pour les trop aimer, souffrir tranquillement leurs vices. Saint Augustin attribue une partie de ses desordres à la molle complaisance de son pere: Lorsque je parlois, ou que je faisois mal, mon pere, dit-il, tournoit tout en risée, & disoit que j'avois de l'esprit. J'avois beau être libertin & débauché, il souffroit tous mes vices, & je ne trouvois point de main charitable, qui me les arrachât par de salutaires corrections: *Excesserunt caput*

L'importance de la bonne education des enfans.

L'Esprit du monde, qui est un esprit de desordre & de renversement, ayant tellement ruiné les fondemens de la pieté, dans le coeur de la plupart des Chrétiens; il faut necessairement apposer une forte digue à ce torrent impetueux, qui nous menace d'une ruine universelle; & comme il a commencé par la corruption de la jeunesse, & par la mauvaie education des enfans, il faut necessaire-

meum tribuli lividinum, & nulla erat eradicans manus.

Il y a deux sortes d'aveuglemens dans les parens à l'égard de leurs enfans: le premier consiste à prendre les plus grands dereglemens de ces enfans pour des bagatelles, ou tout au plus pour des emportemens de jeunesse, que l'âge rend innocens: l'autre consiste à leur accorder tout ce qu'ils demandent, quoi que ce soit des choses qui les engagent souvent dans le peché. Dieu pour punir leur lâcheté, refuse toutes choses à leurs enfans: vous vouliez les enrichir, & Dieu les rendra miserables: vous vouliez les élever, & Dieu les abaislera. Vous ne regardiez que leur personne, sans regarder leurs pechez; & Dieu au contraire ne considerera que la grandeur de leurs pechez; enfin il les punira à proportion de l'indulgence que vous avez eue pour eux.

L'ignorance souvent les parens sur les desordres de leurs enfans.

La plupart des parens se persuadent, qu'il suffit d'avoir donné la naissance à leurs enfans, sans qu'il soit besoin de se mettre en peine de leur faire acquérir la vertu; ou tout au plus, qu'il suffit de les instruire, de les avertir de leur devoir, de les louer quand ils font bien, de les corriger quand ils manquent. Tout cela est bon; mais il faut quelque chose de plus; il faut que la parole soit soutenue par la démonstration des choses mêmes. La raison est que les enfans naturellement suivent l'exemple de leurs peres: & parce que notre nature est corrompue par le peché avec lequel nous naissons, ils se portent plutôt à imiter leurs vices que leurs vertus. C'est ce qui oblige les peres & les meres d'avoir presque autant de respect pour leurs enfans, que leurs enfans en doivent avoir pour eux. Il faut qu'ils soient grandement circonspects en leurs paroles & en leurs actions, & s'ils ont la penstée de faire quelque chose de mal, la vue & la presence de leurs enfans, doit être un obstacle qui les arrête, & les en empêche.

Les parens doivent l'exemple à leurs enfans.

Comme les hommes dès leurs plus tendres années doivent tendre à la fin pour laquelle ils sont au monde; il faut, dit Saint Thomas, 2. 2. *quæst. 1. art. 8. in corp.* qu'on leur apprenne expressement dès le premier usage de la raison, l'unité d'un Dieu, & la Trinité des personnes divines, qui doivent être l'objet de notre beatitude: il faut qu'ils connoissent encore la voye pour arriver à ce terme, & par consequent qu'on leur apprenne les principaux mysteres qui regardent l'Incarnation du Fils de Dieu, & les moyens de salut qu'il nous a fournis; & en un mot, les fondemens de la Foi contenus dans le Symboule des Apôtres, les Sacremens necessaires au salut, les Commandemens de Dieu, ce qu'il exige d'eux pour être sauvez, & ce qu'il leur defend sous peine de leur damnation.

Les choses en particulier dont les parens sont obligez d'instruire leurs enfans.

PARAGRAPHE SIXIEME.

Les endroits choisis des Livres spirituels, & des Prédicateurs modernes sur ce sujet.

ment remonter à l'origine, & tâcher de purifier cette source empoisonnée. Quand un fruit est entièrement gâté, & pourri, le seul moyen qui reste pour le faire renaitre, & lui donner sa premiere bonté, c'est de prendre son pepin, & de le jeter dans une terre bien préparée, alors le pepin germe; il pousse des feuilles, des fleurs & des fruits. Voilà justement le secret de faire revivre dans l'ordre

de la grâce, l'esprit du Christianisme, qui est presque entièrement détruit dans le cœur des Fidéles; c'est de s'appliquer particulièrement à l'éducation de la jeunesse, & singulièrement à bien élever les enfans dès leur bas âge: car le manquement à ce premier devoir, est la cause de la corruption des mœurs, & ensuite des divisions & des malheurs qui arrivent dans les Etats & dans les familles. *Tris du livre intitulé, Instruction Chrétienne pour l'éducation des filles.*

Le but & la fin des pères & des mères doit être de donner une vie spirituelle à leurs enfans, avec la vie corporelle. *Lib. 4. cont. Julian.*

Tout le bonheur des pères & des mères consiste à donner la vie corporelle à leurs enfans, pour les régénérer en Jésus-Christ, hors lequel il n'y a que misère, & misère temporelle, & éternelle, tant en ce monde qu'en l'autre. L'intention des personnes mariées, qui ont de la piété, doit être, dit Saint Augustin, de se préparer à la régénération spirituelle, par la génération corporelle, & ils ne doivent pas se contenter d'avoir des successeurs, & des héritiers dans leurs familles; mais ils doivent avoir aussi dessein de donner des héritiers à Dieu, & des cohéritiers à Jésus-Christ, comme parle le grand Apôtre; les pères & les mères étant comme des canaux vivans & animés, par lesquels Jésus-Christ fait couler dans le cœur des enfans, les grâces & les bénédictions du ciel, dont il a le trésor entre les mains: Car ce n'est point aux enfans à amasser des trésors pour leurs pères; mais aux pères à en amasser pour leurs enfans; & ce trésor, dit Saint Basile, n'est autre chose que de les instruire, & de leur apprendre à craindre & servir Dieu; c'est ce grand trésor, que Tobie le père laissa à son fils en mourant, & c'est cette succession de piété & de vertu, que l'Écriture veut qu'on laisse à ses héritiers après la mort. *Le même.*

Il semble que la nature même ait chargé les pères & les mères de l'éducation de leurs enfans.

La négligence des mères, & les affaires des pères, ont introduit la coutume de confier à des personnes étrangères, l'instruction de leurs enfans. Ce n'est pas toutefois ce que prétendait la nature, lorsqu'elle donnoit du lait & des tendresses à la mère, & de l'intelligence, & de la prudence au père: Son dessein étoit d'accomplir la gloire de leur fécondité, & de les rendre père & mère, d'un fils ou d'une fille, qui fussent entièrement à eux, & qui ne dussent leur nourriture & leur éducation qu'à leur peine & à leur conduite: car si un enfant tient sa vertu d'un autre que de ses parens, il n'est à eux qu'à demi, & ils n'ont pas de droit de se rien attribuer de ses belles actions. Il tient d'eux à la vérité le pouvoir de manger & de dormir; mais il tient de ses maîtres le pouvoir d'agir sagement, de vivre en honnête homme, & de mourir en bon Chrétien. *Le même.*

Le meilleur & le plus efficace remède à la corruption du siècle est la bonne éducation des enfans.

Dans cette grande corruption de mœurs, où le monde est aujourd'hui, ayez, dit Saint Augustin, un soin tout particulier de bien régler vos maisons, & de bien gouverner vos enfans dans vos familles. C'est le moyen de réformer les plus grands désordres, & de remédier aux plus grands maux; & comme il est de notre devoir de vous parler, & de vous instruire dans l'Église, il est du vôtre de travailler chez vous avec application; car vous pouvez faire l'office de Pasteur, dit ce saint Docteur. Oui, vous pouvez non seulement imiter, mais coopérer avec les Evêques & les Prêtres, & partager avec eux le ministère de la parole évangélique; afin qu'ayant repris, enseigné, exhorté vos enfans, vous

puissiez un jour les présenter en assurance devant le Tribunal du Souverain Juge des vivans & des morts. *Le même.*

La bonne éducation est le fondement des belles vies, & le principe des actions les plus chrétiennes, & les plus vertueuses: La plupart des Saints & des Saintes qui sont dans le Ciel, doivent, après Dieu, leur sainteté à l'éducation sainte & chrétienne de leurs pères & de leurs mères. Abraham est loué dans l'Écriture pour avoir attiré sur son fils Isaac, & sur toute sa nombreuse postérité, les bénédictions du Seigneur, par l'exemple d'une foi héroïque. Tobie a reçu mille louanges, & en reçoit encore tous les jours des instructions salutaires qu'il a données à son fils, & à tous les Chrétiens en sa personne. Mais si c'est la gloire de l'Église, que les enfans des Chrétiens soient bien instruits, & qu'ils soient nourris & élevés dans les saintes maximes qu'elle leur donne, il n'y a pas moins d'avantage, pour les Etats, & pour la politique, que la jeunesse soit bien élevée. *Le même Livre, Instruction pour les filles.*

Avantage de la bonne éducation.

De tous les soins que les mères doivent prendre de bien élever leurs enfans, il n'y en a point que Saint Jean Chrysostome leur recommande plus instamment, que celui de leurs filles, qui sont si faciles à prendre les bonnes ou mauvaises impressions: comme leur naturel est plus doux, elles sont aussi plus traitables & plus dociles. Il faut donc leur inspirer de bonne heure l'amour de la vertu, & leur ôter cet air de vanité, qu'elles prennent si facilement; car on ne voit aujourd'hui dans la plupart des filles, qu'une ambition démesurée, qu'une vanité qui va jusqu'à l'excès; on n'y remarque que faste, que licence, & libertinage, & tout cela vient du peu de soin des mères, qui n'ayant pas elles-mêmes été élevées chrétiennement; ont une basse idée de la vie chrétienne; parce qu'elles n'ont pas pour les autres des vûes plus nobles & plus relevées que pour elles-mêmes. *Le même.*

Le soin que les mères doivent prendre de l'éducation de leurs filles.

Ce n'est pas assez d'avoir empêché le progrès du vice dans l'enfance, il faut encore faire ses efforts, afin qu'il ne se fortifie point dans la jeunesse, où les passions deviennent plus fortes, plus vives, & plus violentes, où les yeux & le cœur s'ouvrent à la vanité & au plaisir. La première démarche dans la carrière du crime, est bientôt suivie d'une autre; c'est le progrès ordinaire du vice; & c'est ainsi que d'un petit pecheur l'on devient un grand reprouvé: c'est pourquoi la maxime qu'on donne communément pour la santé du corps, est extrêmement importante pour le salut de l'ame. Opposez-vous, dit-on, aux commencemens: Ne négligez rien, de peur que les suites ne vous soient funestes. La jeunesse, où les passions sont plus en mouvement, & plus impetueuses par l'ardeur de l'âge & par l'embonpoint, est le temps le plus propre à cultiver les enfans; c'est la saison d'arracher les mauvaises plantes, qui croissent dans cette terre neuve, qui jette son premier fruit; enfin, c'est l'âge le plus susceptible des bonnes ou mauvaises impressions, & le plus propre à faire naître de saintes habitudes. *Le même.*

De la bonne éducation pendant la jeunesse.

Il y a plusieurs pères, qui n'oublient rien pour acquérir à leurs enfans de grandes possessions, des maisons magnifiques, des terres de grand prix, & leur faire avoir de beaux

En quoi consiste le soin que la plupart des pères prennent

nent de
jeux en-
sans,

habits, & un superbe équipage; mais qui ne se mettent nullement en peine que leur ame soit ornée de vertus, & que la conduite de leur vie soit pieuse & chrétienne; & c'est ce qui remplit tout le monde d'une infinité de desordres; de ce que nous n'avons point de soin de nos enfans, de ce que nous ne pensons qu'à les rendre riches, & sommes negligens de les rendre bons; ce qui est le comble de la folie: Car quoi qu'ils ayent de grandes richesses, s'ils ne sont gens de bien, pour les gouverner avec sagesse & avec vertu, elles periront en peu de temps, par leur mauvaise conduite, & ne serviront qu'à attirer la malediction de Dieu sur ceux qui les auront possédés; au lieu que s'ils sont sages, s'ils ont le cœur magnanime & genereux, s'ils ont un esprit rempli de cette divine & sublime Philosophie, que le Fils de Dieu est venu apprendre aux hommes, n'ayant rien, ils posséderont tout, parce qu'ils seront au-dessus de tous ces biens. Ce discours est tiré de Saint Chrysostome. *Le même Livre, Instruction pour les filles.*

Reproche
que Dieu
fera à un
pere qui
aura negli-
gé l'instru-
ction de ses
enfans,

Que sera-ce, s'il se trouve que vous n'avez pas eu soin de vos propres enfans, dont vous devez rendre un compte terrible au jugement dernier, non au poids de la balance des hommes, mais au poids du sanctuaire? Dieu vous dira alors, n'ai-je pas mis cet enfant dans votre maison dès le commencement de sa vie? Ne vous ai-je pas établi son maître, son conducteur, & son juge? Ne vous ai-je pas donné une pleine & entiere puissance sur lui? Ne vous l'ai-je pas mis entre les mains dès son berceau, pour le former, & le dresser à la pieté? Osez-vous esperer que je vous pardonne, si vous le laissez emporter aux mouvemens impetueux d'une jeunesse inconsidérée, & capable de toutes sortes d'emportemens? Que répondrez-vous alors? Direz-vous que cet enfant étoit fâcheux & difficile à conduire; qu'il étoit indocile & libertin? Mais c'est à quoi vous deviez pourvoir de bonne heure, & lorsqu'il étoit encore tendre & facile à gouverner, il falloit l'accoutumer au joug d'une sainte discipline, le ranger peu à peu à son devoir, le former à la vertu, reprimer les passions, & guerir les maladies de son ame, lorsqu'elles étoient encore peu enracinées, & il falloit arracher ces épines lorsqu'elles ne faisoient que de naître. Quelle excuse aurez-vous donc peres & meres, si Dieu prenant une vengeance si severe des injures que vos enfans vous font, vous ne tenez compte de celles qu'ils font à Dieu? Si Dieu les punissant de mort, lorsqu'ils vous offensent, vous ne vous mettez pas seulement dans une sainte colere contre eux, lorsqu'ils offensent sa Majesté infinie? J'ai bien voulu, vous reprochera-t-il un jour, ôter la vie aux enfans ingrats qui vous avoient outragé, & vous ne leur avez pas seulement dit une parole dure & fâcheuse, lorsqu'ils fouloient aux pieds mes commandemens & mes loix. *Le même.*

La consolation des
peres & des
meres qui
ont des en-
fans ver-
tueux,

Que si votre fils ou votre fille attire par sa vertu la veneration des hommes, quelle joye sentirez-vous, vous qui êtes son pere, & vous qui êtes sa mere, & qui trouverez dans sa pieté un plus grand sujet de l'aimer, que n'est l'union du sang & de la nature? Certes, comme ceux qui sont ingrats envers Dieu, n'ont aussi d'ordinaire que du mépris pour leurs peres, & pour leurs meres; de mé-

me tout au contraire, ceux qui honorent Dieu par leur pieté, ne manquent point aussi de rendre l'honneur aux personnes, dont il s'est servi pour les mettre au monde; ainsi toutes choses nous obligent à prendre ce soin: la consideration de Dieu qui nous le commande; celle des hommes qui nous en estimeront davantage; notre propre consolation dans la vie presente, que la vertu de nos enfans nous rendra douce, heureuse & agréable; & enfin la juste apprehension des peines à venir qui nous sont préparées si nous y manquons. *Le même.*

Peres & meres, si vous élevez bien vos enfans, vos enfans éleveront bien les leurs, & ces derniers en feront de même; ainsi il se fera une suite, & comme une chaîne de pieté & de vertu, qui ayant pris son origine de vous, passera bien avant dans votre posterité, & il naîtra d'excellens fruits de cette premiere racine d'une sainte éducation. Vous devez mediter la loi de Dieu, la diger, & vous en nourrir, afin que l'ayant convertie en lait, à l'exemple d'une charitable nourrice, vous la fassiez couler par vos instructions dans le sein de vos enfans. Si les peres & les meres élevoient ainsi leurs enfans, les loix seroient inutiles; on ne verroit point parmi eux de jugemens, de peines & de supplices: car la loi, comme dit Saint Paul, n'est pas faite pour le juste. *Le même.*

Qu'on ne dise point que l'on ne peut dompter la jeunesse; car si Saint Paul oblige les femmes mêmes à prendre ce soin, c'est une marque que cela n'est pas impossible, autrement il ne l'auroit pas commandé. Mais tout le mal vient de notre lâcheté & de notre negligence, & de ce que nous ne travaillons pas dès les plus tendres années de nos enfans à les former à la pieté. On se donne beaucoup de peine pour les faire instruire dans les arts & dans les sciences prophanes. On leur procure des emplois honorables à la Cour, dans le Barreau, dans les Armées; on leur amasse du bien pour les rendre considerables dans le monde; mais on ne prend aucun soin de leur acquérir la faveur du Roi du Ciel & de la Terre, & à leur faire obtenir un rang honorable dans sa Cour celeste. *Le même.*

Peres & meres ayez de l'égalité dans l'affection que vous portez à vos enfans. Vous aimez trop aveuglément cet aîné, & vous desirez avec trop de passion de l'enrichir; vous rebutez trop durement ce cadet, & vous avez trop d'indifference pour son établissement. Faut-il que vous dépouilliez les uns pour revêtir les autres? Que vous jettiez ce pauvre cadet dans l'état Ecclesiastique, où il n'est nullement propre, pour faire la fortune de cet aîné? Que vous maltraitiez si fort cette fille, que vous la contraigniez de se jeter en religion, où elle n'est nullement appelée, afin qu'elle abandonne sa legitime à ceux que vous lui préférez? O peres injustes! ô meres barbares! sçavez-vous bien ce que vous faites, dit Saint Ambroise? vous mettez le feu de la discorde dans votre famille, vous y laissez une semence d'inimitié & de procès: *Junget liberos aequalis gratia, quos jungit aequalis natura.* Ils sont tous vos enfans; ils viennent tous de vous; ne mettez pas entre eux une si cruelle difference: faites au contraire que ceux qui partagent également une même nature, partagent aussi également les mêmes faveurs. *Monsieur Joly, Prône pour le vingtième Diman-*

Le grand bien que font les peres & les meres en donnant une bonne éducation à leurs enfans.

Ce n'est pas une chose trop difficile de former la jeunesse à la vertu.

De l'amour de preference que les peres & les meres ont pour quelques-uns de leurs enfans.

che après la Pentecôte.

Sur le même sujet.

Je ne vous parlerai pas de cette damnable coutume de sacrifier les cadets à l'établissement d'un aîné ; de mettre pour cet effet en religion des filles qui n'y ont nul penchant ; de donner à Dieu le rebut d'une famille, & l'objet de l'averfion d'une mere ; de destiner à l'Eglise des enfans qui ont un esprit tout contraire à celui d'un véritable Ecclesiastique ; de se rendre nécessaire auprès d'un grand Prélat, dans la seule vûë d'amasser des benefices dans la famille, & d'acheter la vocation de ses enfans par des simonies palliées. Je ne vous parlerai pas non plus de cette pernicieuse prédilection, par laquelle on frustre un enfant d'une partie de sa legitime pour la donner à un autre, à son préjudice : Prédilection par laquelle on maltraite une fille sans raison, ou bien on la frustre de sa dot, afin d'en avantager son frere ou sa sœur ; prédilection enfin, par laquelle on laisse d'éternelles inimitiez parmi des enfans qui se plaignent, qui se ruinent, & qui voudroient se traiter de même que les enfans de Jacob traitèrent Joseph, qu'ils jetterent dans une citerne, à cause que son pere l'aimoit trop. Prenez-y garde, peres & meres ! vous répondrez devant Dieu de toutes les fâcheuses suites de cette aveugle prédilection. *Le même, Prône pour le 2. Dimanche après la Pentecôte.*

Peres, dit Saint Chrysostome, vous êtes les Prédicateurs de vos enfans ; vous êtes, comme il dit, les Maîtres & les Apôtres de vos enfans. C'est à vous à leur apprendre la Religion & la Loi de Dieu ; c'est à vous à leur faire succer la pieté avec le lait. Chose si vraie, que dans l'Ancien Testament, je remarque plus de trente differens endroits, où il est parlé de cette obligation. De là vient que quand les Juifs s'entretenoient eux-mêmes des faveurs singulieres qu'ils avoient reçues de la bonté de Dieu, ils ne manquoient jamais d'ajouter, qu'ils le tenoient d'une tradition ancienne, & que c'étoit là ce que leurs peres & leurs ancêtres leur avoient appris : *Narraverunt patres nostri, atque dixerunt : De Aegypto eduxit nos Dominus. Le même.*

Dien punit les pechez des peres par la peine qu'en portent les enfans.

Saint Ambroise remarque que Noé fâché des railleries criminelles que son fils Cham avoit fait de lui, maudit le fils de ce coupable. Que Chanaan soit maudit ; qu'il soit le serviteur des serviteurs de ses freres. Il semble que la sentence devoit être prononcée contre le coupable, & qu'il n'est pas juste, que le fils soit puni pour le peché de son pere. S. Ambroise dit que la malice du pere étoit passée dans la personne de son fils, & que le fils n'étoit pas seulement une partie de ce pere, mais qu'il étoit un même esprit, & une même malice avec son pere. Mais enfin, le coupable demeurera donc sans punition ? Non, non, dit ce saint Docteur, le déplaisir que le pere reçoit de la punition de son fils, lui est plus sensible qu'au fils même. Ce pere a plus de ressentiment d'être la cause de la servitude de son fils, que s'il étoit condamné lui-même à être esclave. Ce fruit frappé de la même foudre qui brise l'arbre, est un sujet singulier de déplaisir : le pere qui attire le carreau sur lui, & sur sa posterité, en est le premier foudroyé, son cœur est déjà dans les fers, avant que son fils soit esclave. Cham est un fils criminel ; Dieu lui fait un long supplice d'un fils malheureux, & la justice divine veut que le coupable souffre dans ce qui lui reste de vie, qu'il endure

tout ce que ses enfans doivent endurer dans tous les siècles ; que s'étant moqué de celui auquel il est redevable de la vie, il soit puni lui-même par la vie qu'il donnera à tant de malheureux, & que toute la terre voye la honte & les disgraces de sa posterité, comme il a voulu que ses freres se divertissent de la foiblesse de son pere. *Le Pere Heliodore de Paris, Capucin, troisième Discours des plaisirs du goût.*

Vous êtes obligez peres & meres au soin de vos enfans, par un principe même de justice : Ces enfans sont abandonnez à vos soins ; vous en êtes les tuteurs ; vous en êtes les Anges tutelaires ; c'est un dépôt que le Ciel vous a confié, dont il vous demandera un tres-rigoureux compte, dit Saint Jean Chrysostome : c'est à vous par consequent à y veiller ; c'est à vous à le garder, & à faire tout ce que vous pourrez humainement faire pour empêcher que le demon & le monde ne vous l'enleve. *Monsieur Joly, Prône pour le second Dimanche après la Pentecôte.*

Les enfans sont un dépôt que les peres & meres doivent soigneusement conserver.

Nous avons déjà dit que c'est un principe generalement reçu, que qui donne l'être, donne en même temps les suites de l'être. L'arbre qui a pris naissance de la terre, en tire aussi sa vie, & le fruit qui doit à l'arbre son origine, lui doit aussi sa maturité ; ainsi, comme les peres & les meres ont mis leurs enfans au monde, ils sont obligez par un principe même de justice, de leur donner une bonne éducation. *Le même.*

Les peres & les meres sont obligez à titre de justice d'avoir soin de l'éducation de leurs enfans.

C'est un grand crime dans les parens de conniver aux vices & au libertinage de leurs enfans ; mais n'est-ce pas ce qui se fait aujourd'hui communément dans le monde. Si un enfant a fait quelque galanterie, s'il a dit quelque sottise, c'est un jeu, dit-on, c'est une marque d'un bel esprit, il se corrigera dans la suite ; on excuse ses défauts, quelquefois même on les loue, ou du moins on lui en fait de si legeres reprimandes, qu'il s'aperçoit qu'on n'en est pas véritablement fâché. *Le même, Prône pour le second Dimanche d'après les Rois.*

On perd & on gâte les enfans en souffrant leurs vices & leur libertinage.

Cette correction dont les parens sont obligez d'user envers leurs enfans, doit avoir pour principe le zele & la charité, & non pas la passion ; car quand on agit par passion, on n'est pas propre à remettre les autres dans leur devoir : au contraire, l'emportement où on se laisse aller, ne sert qu'à les aigrir & à les irriter. Ainsi les peres & les meres doivent éviter de corriger leurs enfans, lors qu'ils se sentent eux-mêmes dans le transport & dans le mouvement de la colere. La faute qu'ils commettent alors, est peut-être plus grande que celle qu'ils veulent corriger ; & le mauvais exemple qu'ils donnent à leurs enfans, par leur promptitude & leur emportement, ne les rend pas dociles, ni capables de profiter de la correction qu'ils leur font. *Le Pere Nèpveu, dans sa Conduite Chrétienne.*

Sur la correction qu'on doit faire aux enfans.

Les enfans sont plus obligez aux parens de l'éducation qu'ils leur procurent, que de la vie qu'ils leur donnent ; parce qu'il est plus avantageux d'être homme de bien que d'être homme. Un homme qui est reprouvé faute d'éducation, ne seroit-il pas heureux de n'avoir jamais été ? Des parens se croiroient coupables s'ils avoient negligé de faire conférer à leurs enfans le Sacrement qui les fait Chrétiens ; le font-ils moins de negliger l'éducation qui les apprend à vivre en Chrés

L'obligation que les enfans ont à leurs parens de la bonne éducation qu'ils leur donnent.

tiens? Que leur sert d'être Chrétiens, s'ils ne vivent pas en Chrétiens, sinon à les rendre moins excusables devant Dieu? *Le même, dans ses Reflexions Chrétiennes, Tome 4.*

C'est le devoir des peres & des meres de former leurs enfans à la vertu.

A qui appartient-il de former de bonne heure la jeunesse à la vertu, si ce n'est à vous, peres & meres? Qui en aura soin, si ce n'est vous? Qui en répondra devant Dieu, si ce n'est vous? Qui en aura de la gloire, si elle vit bien; qui en recevra de la confusion & des reproches, si elle mene une vie libertine, si ce n'est vous? Si ces enfans, comme ces impies, dont il est parlé dans le livre de Job, ont leurs os remplis de vices dès leur jeunesse; s'ils sont débauchés; s'ils aiment le jeu & la bonne chère; s'ils font des actions indignes, non seulement d'un Chrétien, mais d'un homme d'honneur; si cette fille, par sa mauvaise conduite, scandalise toute une ville; si elle tombe dans un desordre, qui la deshonne, & toute votre maison; si cet aîné s'engage dans quelque mauvaise affaire qui le ruine, ou qui le mette en danger de sa vie, qui en fera la cause sinon vous, pere & mere, qui n'en avez pas pris soin dès la jeunesse? *Le même, dans ses Oeuvres mêlées. Sermon de l'Education des enfans.*

Le soin de l'établissement des enfans doit être modeste.

Vous aimez vos enfans pour les biens de la nature; vous avez soin de les rendre honnêtes gens; vous vous portez avec quelque sorte d'empressement à leur procurer un établissement avantageux. Ce soin est juste & raisonnable; mais cet amour doit être modéré; en sorte que ce soin de l'établissement de vos enfans ne dégénere point en une passion qui vous porte jusqu'au préjudice de votre conscience, & à la perte de votre ame. Helas! que vous servirez les richesses que vous aurez laissées à vos enfans? Que vous servirez les grandeurs, où vos travaux les auront élevés, pendant que vous serez dans les flammes, & dans les supplices de l'enfer? Que vous servirez les plaisirs dont jouiront vos enfans, pendant que vous serez penétrés des tourmens les plus cuisans? Ayez soin de leur laisser du bien, à la bonne heure; mais que ce soin n'aille point jusqu'à nuire à votre conscience. *Le même.*

Mauvaises maximes que les peres & les meres inspirent à leurs enfans.

Des peres & des meres eleveront soigneusement auprès d'eux quelque enfant favori; mais bien loin de s'appliquer à jeter dans un cœur tendre & docile, des semences de vertu; une mere instruira sa fille de l'art de se faire des adorateurs, & la produira pour cet effet dans ces assemblées mondaines, où l'on ne voit que la vanité, & où l'on respire un air de sensualité, & de mollesse, propre à corrompre & empoisonner les cœurs. Un homme de qualité repetera sans cesse à son fils qu'on ne peut reparer l'affront qu'on a reçu que par l'outrage qu'on fait à son ennemi; des parens s'applaudiront à la premiere lueur d'une passion naissante, qu'ils regarderont comme leur ouvrage; & bien loin de la reprimer, pourvu que ce soit une de celles que la corruption du siècle autorise, l'on s'occupera de tout ce qui peut la fomenter & l'entretenir. Ne nous étonnons donc plus si nous voyons, tantôt des enfans traiter leurs parens avec indignité, n'avoir pour eux ni tendresse, ni respect, ils ne les ont jamais connus; tantôt de jeunes gens sans piété, & sans crainte de Dieu, on ne leur a jamais enseigné les premiers élémens de la Religion Chrétienne. *Monsieur l'Abbé de Mommorel, Flo-*

melie sur le Dimanche dans l'Octave des Rois.

Ce n'est pas être tendre que de nourrir le vice, & les mauvaises habitudes dans un enfant, pour lui épargner quelques larmes; & celui, dit Saint Augustin, qui l'entretient dans le mal, par cette cruelle indulgence, ne le traite pas en pere, mais en ennemi. La conduite de Job envers les enfans n'étoit point molle & relâchée comme la nôtre, mais pleine de vigilance, & d'une sage severité, dit Saint Chrysostome; car s'il avoit tant de soin d'offrir à Dieu des victimes, pour leurs fautes secretes, avec quel zele les a-t-il dû reprendre pour celles qui étoient visibles? Malheur donc à ces peres & meres, qui font leur divertissement des vices d'un enfant, qu'ils aiment follement, & qui regardant les premieres lueurs des passions comme des signes d'un naturel heureux, & des marques d'un genie extraordinaire, se réjouissent de voir les premieres étincelles d'un feu qu'ils allument de plus en plus, & qui deviendra dans la suite un brasier que rien ne pourra éteindre. *Le même, Homélie du vingtième Dimanche après la Pentecôte.*

Ce n'est pas aimer les enfans que de leur laisser leurs vices.

Pourquoi voyons-nous de ces pechez qui passent de pere en fils; qui sont comme originels, & qui se perpetuent dans les familles, ou par une corruption secreete qui se mêle avec le sang, ou par un juste jugement de Dieu, qui punit les peres par les enfans, & les enfans par les peres? Il n'y a rien de si commun, & personne n'y fait reflexion. Un pere au lieu d'apprendre la crainte de Dieu à ses enfans, leur inspire tantôt par ses discours, tantôt par ses actions les vices qu'il a, & leur forme insensiblement une vie semblable à la sienne; au lieu de corriger leurs passions naissantes, les nourrit par ses complaisances, les excite par ses persuasions, les fortifie par ses exemples, & leur laisse souvent après sa mort, avec l'heritage d'un bien mal acquis, la triste succession de son ambition, de son avarice, ou de sa vengeance. Une mere, après avoir passé les meilleures années dans les vanitez & dans les plaisirs, se plaît à composer de ses propres mœurs, les mœurs d'une fille, qu'elle idolâtre. C'est assez pour elle, de lui avoir fait donner par bienveillance, une legere teinture de Religion; elle s'applique à lui donner l'esprit du monde; ravie de se remettre devant les yeux l'image de sa jeunesse mondaine, d'attirer sur une partie d'elle-même, l'encens qu'on commence à lui refuser, & de voir rajeunir, pour ainsi dire, sa vanité dans celle qu'elle inspire à cette ame sans experience. *Monsieur Fléchier. Sermon pour le jour de la Conception.*

De la mauvaise éducation des enfans.

Qu'il seroit à souhaiter que tous les peres eussent le soin qu'ils sont obligés d'avoir de leurs enfans; & combien de vies chrétiennes sont étouffées aujourd'hui par des éducations mondaines? A peine les a-t-on consacrés à Jesus-Christ par le Baptême, qu'on les lui ravit, pour les rendre de nouveau esclaves du monde, auquel ils viennent de renoncer; à peine se sentent-ils; à peine savent-ils parler, qu'on leur apprend à flater, qu'on les accoutume à être flatz. On allume par des caresses, & des approbations indiscrettes les premiers feux de leurs cupiditez naissantes. On jette dans leurs cœurs encore tendres, des semences d'ambition, qu'ils croissent que trop avec l'âge. On se met en peine de les rendre polis & civils, en leur revelant

Sur le même sujet.

tous les myſteres de la chair & du ſang ; & non pas de les rendre vertueux , en leur apprenant les myſteres de Jeſus-Chriſt. On les produit dans les compagnies , pour leur faire perdre cette pudeur & cette innocente qui ne revient plus , & pour les familiarifer avec la vanité , la volupté , & le menſonge : On les ſacrifie au demon , en les immolant aux torrens , comme parle le Prophete Iſaïe , c'eſt-à-dire , en les expoſant au courant du monde , & aux torrens de la coûtume & de la nature corrompue. *Le même, Sermon de S. Antoine.*

Suite du même ſujet.

Vous le ſavez, Meſſieurs, à peine ſont-ils nez , ces enfans , qu'on les accoutume à l'orgueil & à la molleſſe. On les élève ſans aucun principe de religion ; on leur de maintenir en eux l'eſprit de Dieu, au lieu de ſouhaiter , & on leur inſpire l'eſprit du monde ; à peine viennent-ils de renoncer aux pompes du ſiècle , qu'on les leur montre , & qu'on leur enſeigne à les aimer ; ils ont promis de ſuivre l'Evangile , & on les aſſujettit à la coûtume. Ainſi la vanité ſe ſaiſiſſant de ces ames encore tendres , elles ceſſent d'être fidelles à meſure qu'elles deviennent rationnables ; & perdent l'innocence de leur baptême , preſque auſſi-tôt qu'elles l'ont reçu. *Le même, Sermon de Saint François de Paulé.*

Le premier empêchement du ſalut de la jeuneſſe eſt le manquement d'inſtruction.

Cet empêchement eſt grand , & c'eſt la première ſource de la dépravation de la jeuneſſe. Il eſt d'autant plus à déplorer , qu'il eſt commun , & qu'il s'étend à pluſieurs ; puifque la plus grande partie de la jeuneſſe ſe perd pour n'être pas ſolidement inſtruite dans les maximes de la vertu. Les peres negligent d'inſtruire leurs enfans dans la véritable pieté , & mettent tous leurs ſoins à les élever dans la vanité , dans les plaiſirs , dans l'amour des biens de la terre , & dans les maximes du monde. Les maîtres employent ſouvent la plus grande partie de leur travail à les avancer dans les ſciences , & font peu à les rendre ſçavans dans la ſcience du ſalut. Les enfans ſe ſoucient peu de ſ'y faire inſtruire , & ils fuient autant qu'ils peuvent cette inſtruction. Ce qui fait qu'ils demeurent dans l'ignorance , & dans les mauvaiſes habitudes , & qu'ils ſe perdent ſans remede. *Monsieur Gobinet , de l'Inſtruction de la jeuneſſe, troiſieme Partie , chap. 1.*

Indulgence des peres envers leurs enfans, combien elle eſt nuſſible.

Il n'eſt pas imaginable combien cette faute eſt commune parmi les peres , & combien elle perd d'enfans tous les jours , comme l'expérience le fait voir. La plus grande partie des peres & meres aiment leurs enfans d'un amour ſol & aveugle , qui ne regarde que le bien preſent & ſenſible des enfans ; ils craignent de leur donner la moindre affliction , en les retenant dans les bornes de la vertu par une ſage remonſtrance , ou par une correction rationnable ; ils aiment mieux ſouffrir leurs mauvaiſes habitudes , qui croiſſent avec l'âge faute de correction , & les rendent méchans & vicieux pour le reſte de leur vie , & miſérables après cette vie pour l'éternité. Malheureux peres ! qui par cette ſorte de douceur , précipitent leurs enfans dans le comble de tous les malheurs , ſemblables à ces fors animaux qui étouffent leurs petits à force de les embraffer. Peres aveugles ! qui ne voyez pas que cette miſericorde que vous avez pour vos enfans , eſt la plus grande cruauté que vous puiſſiez exercer envers eux , & que vous ne feriez pas ſi cruels , ſi vous leur aviez donné la mort de votre propre main ! Le temps viendra auquel vos enfans que vous flattez

ainſi , demanderont à Dieu vengeance contre vous , & vous accuſeront comme les auteurs de leur malheur. *Le même.*

Miſérables peres , diſoit un Ancien , que demandez-vous à Dieu , quand vous lui demandez des enfans ? Vous lui demandez des ſujets de chagrin & d'inquiétude ; vous lui demandez des corps empruntez , dans leſquels vous ne laiſſerez pas de ſouffrir des martyres véritables. Hé ! pourquoi ſouhaiter une choſe , dont l'eſperance eſt ſi douteuſe , l'événement ſi incertain ; un bien dont la perte vous tourmente également , ſoit que vous le quittiez , ſoit qu'il vous quite ; une eſperance dont vous pouvez être fruſtrez en tant de manieres ? Celui qui ſeme au Printemps , ſ'afſure de recueillir en Automne ; mais celui qui compte ſur les belles promeſſes d'une jeuneſſe floriffante , hélas ! qu'il eſt ſouvent trompé , non ſeulement parce que les ſemences de vertu qui paroiffent dans les enfans , & que l'on cultive avec tant de ſoin , ſont ſouvent étouffées par l'orage des paſſions de la jeuneſſe ; mais encore parce qu'il arrive ſouvent que ces belles fleurs ſont moisſonnées par la mort , dans le temps qu'elles ont plus de charmes. *Tiré des Diſcours Chrétiens , Diſcours de Sainte Anne.*

Ceux qui demandent à Dieu des enfans , ne ſçavent ſouvent ce qu'ils demandent.

Le principal ouvrage d'une mere , dit Saint Chryſoſtome , n'eſt pas de mettre des enfans au monde ; car c'eſt celui de la nature : mais d'élever ſes enfans dans la vertu ; car c'eſt celui de l'eſprit & de la volonté. C'eſt pourquoi Saint Paul veut qu'une veuve ait pour elle le témoignage d'avoir bien élevé ſes enfans , & ne demande pas qu'elle en ait mis au monde ; *Testimonium habens , ſi filios educavit.* Semblable à un habile Jardinier , qui dreſſe & qui taille ſes arbres lorſqu'ils ſont encore tendres ; elle forme ſur les regles de la vertu ſes jeunes filles , & empêche qu'elles ne prennent l'eſprit du monde , perſuadée que c'eſt un bon fond qu'il faut cultiver , & qui autrement produiroit de mauvaiſes herbes en abondance ; elle ſ'applique à en déraciner toutes les ſemences du vice , & à y jeter les principes de la Religion. Elle cultive par tous ſes ſoins ces plantes delicates que Dieu lui a confiées , & ne ceſſe point de les arroſer de ſes ſueurs , que Jeſus-Chriſt ne ſoit formé en elles , pour parler le langage de l'Apôtre : *Donec formetur in vobis Chriſtus.* *Le même, Diſcours de Sainte Uſule.*

Le ſoin que les meres en particulier doivent prendre de leurs filles.

1. ad Timoth. 5.

Ad Galat. 4.

Il n'eſt rien de plus fort que l'éducation qui ſe donne aux enfans par les exemples. Ceux qui entreprennent de dompter les bêtes les plus feroces , les accoutument inſenſiblement à baiſſer ſans peine la tête ſous le joug. On triomphe par le bon exemple du naturel le plus ſauvage ; mais auſſi il n'eſt point de naturel ſi heureux & ſi docile , qui ne ſe laiſſe corrompre par le mauvais. On demande ſouvent pourquoi l'on voit ſi peu de docilité , ſi peu de vertu , ſi peu de pieté parmi les enfans ? D'où vient que les bons naturels ſe corrompent plus aſſément , & que les mauvais ſe corrigent ſi rarement ; d'où vient qu'un jeune homme , qui n'a point encore l'eſprit formé , ſe laiſſe entraîner à toutes ſortes de débauches ; pourquoi une jeune perſonne , qui n'a pas encore eu le temps de connoître le monde , en aime tant les deſordres & la vanité ? Vous direz pour excuſer votre déreglement , que les bons ou mauvais naturels ſont un effet du hazard ; & moi je vous dis ,

Les enfans ſuivent ordinairement les exemples de leurs peres.

après Saint Chryostome, que cela vient d'ordinaire, de ce qu'ils n'ont pas de bons exemples. Un fils marche sur les pas de son pere; une fille imite la conduite de sa mere. Le mauvais exemple leur fait aimer le mal avant que de le connoître; ils regardent les actions de leurs parens comme des loix vivantes qu'ils croient être obligés de suivre. Ils ne succèdent pas moins à leurs vices qu'à leurs biens; ils heritent même de leurs passions, avant que d'entrer en possession de leurs richesses. Ils ne jouissent de leurs biens qu'après leur mort; mais ils prennent leurs mœurs & leur esprit pendant leur vie, & les conservent après leur mort. *Le même, Tome 1. Discours sur le scandale. Dans les Discours Chrétiens.*

Les peres & meres doivent donner l'exemple à leurs enfans.

La plupart des parens se persuadent qu'il suffit d'avoir donné la naissance à leurs enfans, sans qu'il soit besoin de se mettre en peine de leur faire acquérir la vertu; ou tout au plus, qu'il suffit de les instruire, de les avvertir de leur devoir, de les louer quand ils font bien, de les corriger quand ils manquent. Tout cela est bon; mais il faut quelque chose de plus; il faut que la parole soit soutenue par la démonstration des choses mêmes. Quand il est question de servir Dieu, jamais un pere, jamais une mere, jamais un chef de famille ne doit dire: *Faites, mais faisons.* On ne doit jamais dire, imitez Jesus-Christ; mais il faut dire comme S. Paul, soyez mes imitateurs, comme je suis imitateur de Jesus-Christ. Et ainsi que la lumiere de votre vertu éclate sans cesse dans votre maison; que vos enfans & vos domestiques ne remarquent en vous que vos bonnes œuvres, afin que Dieu en soit glorifié, l'Eglise édiflée, leur salut avancé, & votre conscience déchargée. Ce n'est donc pas assez de montrer le bien à vos enfans, il faut les y conduire comme par la main; il faut le faire avec eux, afin qu'ils le fassent mieux & avec plus de courage. L'exemple seul peut beaucoup, mais la parole ne peut rien sans l'exemple. Il faut beaucoup de préceptes pour acquérir un peu de vertu; & il ne faut qu'un mauvais exemple, pour détruire en un moment ce que les préceptes auront fait en plusieurs années. *Le même.*

De la correction que les peres & les meres font obligés de faire à leurs enfans.

Les exemples des châtimens de Dieu ne sont-ils pas terribles pour les peres & les meres, qui par une fausse tendresse, souffrent les vices de leurs enfans sans les corriger, ou ne les corrigent que foiblement; sans considérer que de les aimer de la sorte, ce n'est pas les aimer pour Dieu & selon Dieu. Ce n'est pas les aimer, mais les perdre, & se perdre avec eux; ce n'est pas être leurs parens, mais leurs parricides. Or si tant de grands hommes sont coupables devant Dieu, seulement pour n'avoir pas usé d'une grande rigueur à corriger leurs enfans, quoi que d'ailleurs ils ne leur donnaient que de bons exemples; que ne devons-nous pas craindre pour ceux qui non seulement ne les corrigent pas, mais même les corrompent par leurs emportemens & leurs débauches? Ils ne sont pas seulement coupables de tous les pechez de leurs enfans durant leur vie; mais encore de tous les desordres qui se commettent après leur mort dans leurs familles, à cause des mauvaises impressions qu'ils ont données à leurs enfans par leur mauvais exemple. *Le même.*

Les suites du mauvais

La vertu & le vice des hommes prennent souvent un cours qui ne se termine qu'après

plusieurs generations; & il n'est que trop vrai, que les peres font pour l'ordinaire de leurs enfans autant d'heritiers de leurs vices; ils meurent, mais leur memoire, & l'impression qu'ils ont donnée par leur mauvais exemple, ne meurent pas toujours avec eux: *Mortuus est pater, dit l'Ecclesiastique, & quasi non est mortuus: similem enim reliquit sibi post se.* Toute cette grande suite de desordres qui continuent dans les familles après la mort des peres, continuent encore après leur mort. *Le même.*

exemple que les peres donnent à leurs enfans.

Eccli. 30.

Il se trouve de malheureux peres, qui se flatent en mourant, & lors qu'ils sont sur le bord de l'enfer, de ce qu'ils laissent après eux une grande maison. Grande maison, je le veux; mais infensez qu'ils sont, ils l'ont bâtie sur le sable, & ils ont en même temps, excité contre elle par leurs pechez, les fleaux de la colere de Dieu. C'est pourquoi, il faut que leurs enfans soient accablés sous ses ruines: *Filii ejus opprimuntur egestate.* Grande maison; mais ils ne disent pas, que par leurs injustices, ils ont attiré la malediction de Dieu, laquelle comme un feu dévorant, dit Zacharie, consumera jusqu'aux chevrons & aux murailles. Ils laissent, disent-ils, une posterité nombreuse & opulente, qui comme un grand arbre jette de profondes racines, & porte bien loin ses branches par les alliances. Oûi, mais que n'ajoutent-ils, que leur mauvaise vie a pourri le cœur de cet arbre, qui doit bientôt se sécher? Que ne confessent-ils que par leurs pechez ils ont irrité Dieu, qui prononce déjà l'arrêt qui ordonne que cet arbre soit coupé, & qu'il n'y reste ni branche, ni feuille, ni fruits: *Succidite arborem, & præscindite ramos ejus, excutite folia ejus, & dispergite fructus ejus.* *Le Pere Texier, cinquième Sermon de l'impie malheureux.*

Ceux qui aiment mieux laisser à leurs enfans de grands biens qu'une bonne education.

Job. 10.

Dieu voit ce pere tellement occupé de l'amour de ses enfans, qu'il ne pense ni à Dieu, ni à son salut, ni à la mort, ni à l'éternité; il est toujours occupé à former des desseins pour les élever aux premières charges: il n'y a justice qu'il ne corrompe, ni conscience qu'il n'engage; en un mot, il est prêt de faire le personnage du mauvais riche dans les enfers, pourvu qu'il laisse de grands tresors & de belles charges à ses enfans. Hé bien! il sera reprouvé, puisqu'il a tant d'envie de l'être; mais outre cela, en haine de cet amour desordonné qu'il a pour eux, Dieu mettra en pièces toutes ces idoles; il ensevelira tout cela dans le fond d'un cercueil, & il n'en sera plus parlé. *Le même.*

Folie des peres qui se damnent pour leurs enfans.

Comme Dieu promet aux gens de bien dans l'écriture, que leurs enfans feront leur consolation, leur couronne, leur joye, & leurs delices. *Erudi filium tuum, & refrigebit te, & dabit delicias anima tua. Filius sapiens laetificat patrem.* Tout au contraire, il menace les méchans, qu'ils auront des enfans qui feront leur honte, leur confusion, leur tourment, leurs bourreaux, qui avanceront leurs jours, ou les feront mille fois mourir d'amertume, & de douleur. *De patre impio queruntur filii, quoniam propter illum sunt in opprobrio.* Helas! vous vous étonnez, dites-vous, de voir dans ces enfans, des inclinations si perverses, un naturel si mal-fait, des passions déjà si fortes pour le mal, des averfions pour les lettres & pour la pieté, & pour tout ce qui peut faire un honnête-homme dans le monde. Vous diriez, dites-vous, qu'il y a quelque

Les enfans mal élevez & mal instruits font la confusion de leurs peres. Prov. 29. Prov. 10.

Eccli. 41.

quelque malediction de Dieu. Cela se peut bien faire, voyez comment vous avez vécu, quelles sont vos mœurs, & si cette parole du Saint Esprit ne s'accomplit pas en votre personne. *Le même.*

Contre ceux qui forcent leurs enfans d'entrer en religion.

Peres barbares, meres cruelles, sçavez-vous ce que c'est que d'engager à des vœux perpetuels un enfant contre son inclination? De le contraindre à renoncer aux biens de la terre par la vertu de pauvreté; de renoncer à son corps, par le vœu de chasteté; à sa propre volonté, par le vœu d'obéissance, & ne se rien réserver, que ce qu'on ne peut s'ôter sans crime, qui est la vie? Etes-vous des Dieux pour donner à vos enfans la grace de la vocation? Avez-vous la grace de Dieu en votre pouvoir, pour leur donner la force de soutenir tant de rudes combats? Insensibles que vous êtes, n'avez-vous point de compassion de ces innocentes victimes, que vous immolez à vos passions, auxquelles vous fermez la bouche par votre autorité paternelle, pour les empêcher de se plaindre de la violence que vous leur faites, & ne leur rendez l'usage de la langue; que quand il faut faire des vœux solennels, qu'elles n'ont plus la force de différer, après les précautions que vous avez prises pour les y contraindre. Ah! sçachez que Dieu veut des victimes volontaires; que des âmes libres & raisonnables doivent s'immoler à Dieu d'elles-mêmes; que le plus coupable des attentats, c'est d'engager un enfant sans vocation: comme aussi le plus beau sacrifice, & l'offrande la plus agréable qu'on puisse faire au Seigneur, est de procurer son entrée dans la Religion, quand il est appelé de Dieu, malgré la repugnance que votre tendresse peut opposer à son dessein. *Tiré des Essais de Panegyriques, Tome 2. pour le jour de la Présentation.*

L'amour que les peres & les meres ont pour leurs enfans est violent.

Il n'est pas nécessaire de persuader aux peres & aux meres qu'ils doivent avoir de l'amour pour leurs enfans; la nature le leur inspire quand elle leur donne des enfans; elle les leur fait regarder comme une partie d'eux-mêmes, & comme une image de leur vie. Saint Chrysostome appelle cet amour une douce tyrannie: elle a de la douceur, parce qu'elle a des inclinations naturelles; mais elle a quelque chose de tyran, parce qu'elle est extrêmement ardente & imperieuse, & qu'elle leur donne mille desirs, & mille inquiétudes pour le bien de leurs enfans: *Magna est natura tyrannis, & inexpugnabilis viscerum necessitas.* Je sça bien que la nature a jetté des semences de feu; mais la providence de Dieu a encore allumé & élevé ces flammes pour le bien des enfans: il veut que ce soit une imitation de l'amour qu'il a lui-même pour eux. *Monsieur Biroat. Sermon pour le second Jeudi de Crême.*

La suite de la vie d'un enfant dépend de la bonne ou mauvaise éducation qu'on lui donne.

Un enfant qui vient au monde avec un corps défectueux, sera contrefait le reste de ses jours, pare que le vice étant dans le principe, il doit passer pour incurable. Il en est de même d'un homme qui n'a pas été bien formé dans sa jeunesse; on peut dire que sans une espece de miracle, il sera vicieux dans sa vieillesse. C'est le Saint Esprit qui l'assure par la bouche du sage. *Un homme, dit-il, ne quittera point en sa vieillesse le chemin qu'il aura pris dans sa jeunesse.* Il faut dire le contraire de l'instruction qu'on donne aux enfans; c'est une semence de vertu qui s'enracine dans les cœurs, & qui porte des fruits en abondance

Prov. 22.

le reste de leurs jours; un champ ne rapporte que ce qu'on y a semé. La premiere teinture de l'esprit est comme une premiere couche de grace & de vertu, qui ne s'efface jamais. C'est pourquoi la bonne éducation a toujours passé pour un principe de salut & de prédestination. *Le Pere Crasset, dans un petit Traité de l'instruction de la jeunesse.*

le reste de leurs jours; un champ ne rapporte que ce qu'on y a semé. La premiere teinture de l'esprit est comme une premiere couche de grace & de vertu, qui ne s'efface jamais. C'est pourquoi la bonne éducation a toujours passé pour un principe de salut & de prédestination. *Le Pere Crasset, dans un petit Traité de l'instruction de la jeunesse.*

C'est une verité constante, que le salut des hommes dépend de leur enfance, & de la premiere éducation qu'on leur a donnée: c'est une source de biens ou de maux, qui se répand dans tous les âges, & une racine qui ne cesse de pousser, & de fructifier jusqu'à la mort. Tous les commencemens sont d'importance en toutes sortes d'affaires; un arbre qui est gâté dans sa racine, ne portera jamais de bon fruit. C'est pourquoi les premieres instructions sont ordinairement le fondement du salut & de la prédestination; d'où l'on peut juger que les peres & les meres ne peuvent rien donner ni laisser de plus précieux à leurs enfans qu'une sainte & une bonne éducation. Tous les autres avantages qu'ils peuvent leur procurer, ne sont rien en comparaison de celui-là, & c'est un aveuglement bien déplorable, que celui de plusieurs parens, qui pour laisser de plus grands biens à leurs enfans, retranchent par une épargne mal-entendue, ce qui seroit nécessaire pour leur donner une éducation chrétienne, & digne de leur naissance. *Pris en partie du même, & en partie du Pere Neveu, dans sa Conduite Chrétienne.*

Sur le même sujet.

Quoi que les enfans soient le fruit & la benediction des mariages, ce n'est pas néanmoins toujours le meilleur; ce qui fait dire que qui n'en a point par malheur, est heureux, parce qu'il seroit quelquefois plus avantageux à un pere de n'avoir jamais eu de successeurs, que d'en avoir qui deshonnorent sa famille, & qui flétrissent sa reputation; & il vaudroit beaucoup mieux qu'une mere chrétienne n'eût jamais enfanté, que d'avoir mis des enfans au monde, & de ne les pas élever chrétiennement, parce que si elle n'y en eût jamais mis, elle se seroit peut-être sauvée elle seule, au lieu qu'elle se damne avec sa famille, dont elle a négligé l'instruction, qui est un des grands crimes qu'elle puisse commettre. *Livre intitulé, Instruction Chrétienne pour l'éducation des filles.*

Il vaudroit mieux n'avoir point d'enfans, que d'en avoir qui deshonnorent leurs peres & leurs meres.

Meres chrétiennes, vous imitez souvent la femme Cananéenne; vous pleurez & gemissez, si le corps de votre fille est possédé du demon, & lorsque vous voyez son ame possédée de l'esprit du monde, lorsque son cœur est enflé de vanité, qu'elle ne cherche qu'à plaire aux hommes, sans se soucier de plaire à Dieu, vous n'en avez point d'horreur, & cependant, c'est alors qu'il faudroit pleurer avec des larmes de sang, ou plutôt ne pas gemir seulement, mais reprimer ses passions déreglées; la porter à la vertu par de salutaires conseils; lui inspirer l'horreur du vice par de severes reprimandes, & enfin employer toutes sortes de remedes pour guerir un mal si dangereux. *Le même.*

Les parents doivent plus avoir de soin de l'ame que du corps de leurs enfans.

Vous peres & meres, qui avez des enfans difficiles, desobéissans, qui n'ont pour vous ni amour ni respect, sans crainte de Dieu, & de vous-mêmes; dites-moi quels discours tenez-vous avec eux dans un âge, où ils sont susceptibles de toutes les impressions qu'on leur donne? Quels serviteurs mettez-vous au-

Importance de la bonne instruction des enfans.

près d'eux ; quel choix faites-vous des personnes qui les approchent ? A qui confiez-vous leur éducation ? Quelles compagnies permettez-vous qu'ils fréquentent ? Quels livres leur mettez-vous entre les mains ? Quels maîtres leur donnez-vous pour les instruire ? Quelle correction leur faites-vous dans les libertez qu'ils se donnent, & dans les fautes qu'ils commettent ? Hé quelle merveille, qu'ils soient vicieux ; puisque vous les avez, pour ainsi dire, engendrez tels ? Car en même temps que vous leur avez fait voir la lumière du jour, vous leur avez fermé les yeux de l'esprit ; vous les avez nourris dans les tenebres, en ne leur parlant quasi jamais de Dieu ; ils sont devenus vicieux par votre exemple, & vous vous plaignez de leurs déreglemens ? Ils ont succé avec le lait, le vice & le libertinage ; mais vous en recevrez les premiers la punition ; ils perdront la crainte, le respect, & l'obéissance qu'ils vous doivent, pour n'avoir pas eu soin de les élever dans la crainte de Dieu, dans la piété, & dans la vertu. *Tiré d'un Auteur moderne, & anonyme.*

Les peres & les meres font responsables des deffors de leurs enfans.

Le peu de soin que les peres & les meres ont de former leurs enfans aux bonnes mœurs, & de leur apprendre la doctrine du salut, est l'une de ces choses dont Dieu demandera un compte plus severe. La molle complaisance qu'ils ont quand ils leur voyent faire des fautes, au lieu de les châtier, entretient les enfans dans le vice, & les dispose à de plus grands delordres ; en châtiât votre enfant avec prudence & discretion, vous empêcherez qu'il ne suive le torrent de ses passions, & vous l'accoutûmez peu à peu à suivre les bonnes instructions que vous lui donnerez. Mais la plûpart des peres & des meres se donnent de grandes fatigues, pour établir leurs maisons, & ne songent qu'à laisser leurs enfans à leur aise : & il arrive, par un juste jugement de Dieu, que ces enfans dissipent en peu de temps ce qui n'a été amassé qu'avec de grands soins ; ils passent leur vie dans la mollesse & dans l'oisiveté, ils se laissent séduire par les louanges de leurs flatteurs, qui leur font entendre qu'ils ne doivent songer qu'à se réjouir. Ils dépenfent avec profusion, un bien qui ne leur a rien coûté à acquerir, & ils n'ouvrent les yeux que quand ils sont noyez de dettes. *L'Abbé de Bellegarde, sur les Proverbes de Salomon.*

Les soins veritables que les peres & les meres doivent prendre de leurs enfans,

C'est ici, peres & meres, que vous devez vous servir de toute la prudence que l'Evangile vous inspire dans l'établissement de vos enfans. Amassez-leur du bien, à la bonne heure ; mais ne leur en amassez jamais aux dépens de leur salut & de votre conscience. Vous croyez les rendre considerables dans le monde, & établir leur fortune sur de solides fondemens : mais Dieu proteste qu'il détruira ce foible ouvrage de vos injustices, sans que vous puissiez en trouver la veritable cause. Vous l'attribuez à ce procès, à la persecution de cet ennemi, à cette mort, aux débauches & au libertinage de ces enfans, & ce seront les injustices que vous aurez commises pour les pousser dans le monde. Si vous aimiez veritablement vos enfans, vous prendriez avant toutes choses un grand soin de leur salut, & de leur avancement spirituel ; vous prefereriez cette importante affaire à toutes les autres ; vous vous persuaderiez que vous ne les avez reçus de Dieu, qu'afin de

les mener à lui ; qu'il ne vous a confié ces chers dépôts, qu'afin de les lui rendre ; & comme vous vous fouciez peu de ces devoirs, c'est une marque, dit Saint Gregoire le Grand, que vous ne les aimez pas. *Tiré des Discours Moraux, Discours sur ce sujet.*

C'est ici, peres & meres, qu'il faut vous dire en passant, que ce qui est capable d'attirer sur vos personnes les benedictions du Ciel, est ce soin que vous prenez d'élever vos enfans dans la crainte de Dieu ; de leur inspirer de bonne heure, des sentimens de pieté ; de les offrir au Seigneur ; de les élever dans les maximes du Christianisme ; de les regarder comme des victimes consacrées, sur lesquelles vous n'avez presque plus d'autre droit que celui de les ramener dans le bon chemin, si par malheur, nonobstant leur pieuse éducation, ils venoient à s'en détourner ; c'est alors, que vous rendez à Dieu ce sacrifice de justice qu'il vous demande ; c'est alors que vous rendez à vos enfans ces offices de pieté, & de sollicitude que vous leur devez ; c'est alors que Dieu est loué & beni, puisque vous les formez de bonne heure à la vertu. *Le même, Sermon de la Visitation.*

La bonne éducation que les peres & les meres donnent à leurs enfans, attire les benedictions de Dieu.

Les enfans qui observent leurs peres, & qui les regardent comme des Dieux visibles, font toujours gloire de les imiter : *Id sunt quod vident*, comme dit Saint Thomas en une autre occasion ; ils sont ce qu'ils voyent ; mais hélas ! ils les voyent avec de continuel desseins de vengeance contre leurs ennemis ; & trouvez-vous étrange qu'ils entrent dans ces sentimens injustes ? *Id sunt quod vident.* Une jeune fille voit sa mere dans la vanité ; elle lui voit preferer l'interêt à la Religion, les maximes du monde à celles du Christianisme ; & vous étonnez-vous qu'elle herite de son esprit comme de son bien ? *Monsieur de La Volpilliere, Sermon de Sainte Anne.*

Les enfans imitent ordinairement leurs peres & leurs meres.

C'est une étrange erreur aux peres, de croire qu'ils font beaucoup pour l'établissement de leurs enfans, lorsqu'ils leur amassent des tresors, qu'ils leur bâtissent des palais, & leur assurent la survivance de leurs Charges. Saint Augustin ne peut souffrir ce soin, qu'on appelle bonté, & ce travail qu'on juge fort utile. *Magna pietas thesaurizat pro filiis.* On traite de tendresse & de pieté, dit ce saint Docteur, la passion qu'a un pere d'amasser des richesses à ses enfans. Que étrange aveuglement ! *Imo magna vanitas quod thesaurizat et moriturus morituris.* Car j'appelle une grande vanité ce furieux empressement qu'a un homme mortel d'amasser des richesses pour des personnes mortelles. *Le même.*

Soins vains & superflus que les peres ont pour leurs enfans.

Quelques saints Peres demandent pour quoi Dieu a proposé une loi & un précepte aux enfans d'honorer leurs peres, & n'en a point fait pour obliger reciproquement les peres de prendre soin de leurs enfans. Mais c'est que la loi de la nature, qu'il a imprimée jusqu'aux bêtes les plus arouches, envers ceux à qui ils ont donné la vie, les y obligeoit assez, & que ces sentimens naturels tenoient lieu de loi, de précepte, & de tous les commandemens qu'il leur ait pu faire. Les peres y sont obligez par justice, par leur propre interêt, & par honneur ; puisque c'est leur gloire d'avoir des enfans bien nez ; mais hélas ! souvent les peres prennent les premiers la peine de leur negligence, en ce point, & du mauvais exemple qu'ils ont donné : *Qua seminaverit homo, hoc metet.* Vous recueillerez

Les peres & les meres porteront les premiers la peine de la mauvaise éducation qu'ils ont donnée à leurs enfans.

ierez ce que vous avez semé. Vous avez semé dans les yeux de ces enfans l'image de vos crimes, par le déreglement où ils vous voyent; vous avez semé des juremens & des paroles dissoluës dans leurs oreilles, en les proferant en leur presence; & quelle merveille si vous ne recueilliez que des vices, & s'ils sont tels que vous les avez formez? *Que semina-verit homo, hæc metet.* Mais ce sera vous, peres & meres, qui recueillerez ces fruits d'iniquité, qui aurez un mortel déplaisir de voir ces enfans sans amour pour vous, desobéissans, & qui porteront l'infamie dans votre famille. *Tiré d'un Sermon manuscrit.*

Des peres qui perdent leurs enfans en souffrant leurs desordres.

Combien y a-t-il de parens cruels, qui livrent eux-mêmes leurs enfans au demon, & qui les engagent dans ses chaînes? Combien, qui au lieu d'être, selon le dessein de Dieu, les instrumens du salut, & de la sainteté de leurs enfans, sont, dit un saint Pere, les ministres de Sathan, pour les corrompre & pour les perdre? *Minister diaboli est, qui filios ad vitia pronos disciplina non coercet.* Celui qui ne châtie pas ses enfans, & qui ne s'oppose pas à leurs mauvaises inclinations, est d'intelligence avec l'enfer, pour les perdre. Hé! que dirons-nous donc de ceux qui les portent par leurs mauvaises exemples, & quelquefois par leurs conseils, ou même par l'autorité de leur commandement à des crimes énormes, ou à des genres de vie, où il leur est impossible de ne se pas perdre! *Le Pere Texier, dans son Carême. Sermon sur cette matiere.*

Les peres & les meres font les Docteurs & les Prédicateurs de leurs maisons.

Scachez, peres & meres, dit Saint Augustin, que vous êtes les Docteurs, & les Prédicateurs de vos maisons; & comme nous sommes obligés de vous annoncer la parole de Dieu dans l'Eglise, aussi vous êtes tenus d'instruire & de prêcher dans vos familles, pour gagner vos enfans à Dieu. La Prédication est bien froide, si elle n'est suivie & soutenue de l'exemple. C'est le langage éloquent de vos bonnes actions qui persuadera à votre famille ce que Dieu veut. Si vos enfans vous voyent soigneux de vous retirer pour faire votre priere à Dieu; s'ils remarquent que vous la faites regulierement & exactement tous les jours, ils apprendront facilement la pieté, la modestie, & la sagesse. Mais comment voulez-vous les rendre saints, & tels que Dieu les desire, s'ils ne vous voyent jamais mettre les genoux à terre pour prier; s'ils sçavent que vous ne vous confessez qu'une fois l'an; s'ils entendent vos juremens & vos blasphêmes? *Le même.*

Les peres & les meres trahissent souvent leur conscience pour pourvoir leurs enfans.

On trahit souvent sa conscience pour pourvoir les enfans de Charges à la Cour, d'Offices, ou de Benefices; mais presque personne ne se met en peine de les pourvoir d'une bonne conscience, ou de l'amitié de Dieu: *Alii divitias, alii honores filijs suis provident, nemo filijs providet Deum,* dit Salvien, *quid ergo astuas paterna pietas!* Pourquoi est-ce donc, ô amour paternel, que tu fais tant l'empresse, & que tu travailles avec tant d'ardeur? pourquoi tant de soins pour procurer à tes enfans des biens caducs & perissables? *Quid ad conquirenda terrena & peritura distenderis?* Peux-tu leur procurer rien de meilleur que ce souverain bien, qu'ils ne perdront jamais? Peux-tu rendre ton fils plus riche, qu'en le rendant lui-même le tresor de son Dieu? *Nulla re eum facies ditiozem, quam si ipsum filium thesaurum Dei feceris.* *Le même.*

Peres & meres, meditez bien cette verité

Tome II.

terrible; ces enfans mal instruits & mal élevez, seront, je ne dis pas vos bourreaux dès cette vie presente, pour vous tourmenter, & pour avancer vos jours; mais ils seront de puissans témoins au jour du jugement, qui s'éleveront contre vous, & qui demanderont justice de votre cruauté. Ils s'écrieront, dit Saint Cyprien: *Perdidit nos aliena perfidia, parentes sensimus parricidas.* Nos peres ont été nos parricides; c'est leur impiété; ce sont leurs vices beaucoup plus que les nôtres qui nous ont damnez: *illi nobis Ecclesiam Matrem, illi Patrem Deum negaverunt.* Ce sont leurs maudites maximes, & leurs pernicieux exemples qui nous ont empêché de suivre la doctrine de l'Eglise, & de rendre obéissance à Dieu. Oui, peres, & meres: vous n'aurez point de demons plus cruels dans les enfers, pour vous brûler & pour vous tourmenter, que vos enfans damnez par votre faute. *Le même.*

Les enfans s'éleveront un jour contre leurs parens, qui les auront perdus par leur négligence.

Il arrive souvent par un secret jugement de Dieu, que ce fils bien-aimé qu'on a voulu établir au préjudice des autres, qui ont été sacrifiés à la fortune de celui-là, est enlevé du monde par une mort précipitée; ou s'il survit à l'injuste choix que l'on a fait de sa personne pour être l'appui de la famille, il ne laisse point après lui de posterité pour soutenir sa maison; ou comme l'experience nous l'apprend, il devient un prodigue qui dissipe plus de bien en un jour, que ses ancêtres n'en ont acquis en plusieurs années. *Le même.*

De la preference que les peres donnent à quelques uns de leurs enfans.

Malheureuses meres, qui parez vos filles comme on faisoit autrefois les victimes qu'on destinoit à la mort; qui les parez, dis-je, avec tant de soin, pour les aller sacrifier à l'idole du monde, & de l'impudicité; quel est votre desespoir de porter ainsi le poignard dans le sein de ces pauvres innocentes? N'avez-vous souhaité des enfans que pour les corrompre? Ne les avez-vous mis au monde que pour les damner? Vous dites que vous veillez sur elles: je vous entends; c'est à dire, que vous sauvez devant le monde & leur honneur & le vôtre: mais quel secret avez-vous appris du Ciel, pour sauver leur innocence au milieu d'une si grande corruption? *Le Pere de la Colombiere, Tome 2.*

Des meres qui elevent leurs filles dans l'esprit du monde.

Cette mere est coupable des pechez de sa fille, parce qu'elle lui a donné une éducation toute payenne; parce qu'elle lui a inspiré un air tout mondain; parce qu'elle lui a permis ce luxe immodéré, ces nuditez si dangereuses, & si contraires à la modestie chrestienne; ces lectures si pernicieuses, de Romans, & de livres de galanterie, lesquels ne sont propres qu'à empoisonner les ames, à étouffer insensiblement les sentimens de pieté & de crainte de Dieu, & à animer des passions, qui ne sont déjà que trop vives. *Pere Nepveu, dans ses Reflexions.*

Sur le meisme sujet.

Quelle obligation auroient les enfans à leurs parens de leur avoir donné une vie qui les rend criminels, & malheureux, s'ils ne travailloient à reparer le malheur de leur naissance, en leur procurant par une bonne éducation une vie sainte & heureuse? C'est par là qu'un pere est veritablement pere, & c'est pour cela qu'il l'est: les enfans sont plus obligés aux parens, de l'éducation qu'ils leur procurent, que de la vie qu'ils leur donnent; parce qu'il est plus avantageux d'être homme de bien, que d'être homme. Un homme qui est reprouvé, faute d'éducation, ne

L'obligation qu'ont les parens de prendre soin de leurs enfans.

R

seroit-il pas heureux de n'avoir jamais été? Des parens se croiroient coupables, s'ils avoient négligé de faire conférer à leurs enfans le Sacrement qui les fait Chrétiens; le sont-ils moins de négliger l'éducation qui les apprend à vivre en Chrétiens? Que leur sert d'être Chrétiens, s'ils ne vivent pas en Chrétiens, sinon à les rendre moins excusables? *Le même, quatrième Tome.*

Négligence
des meres
chrétiennes
sur ce point.

Peut-on s'empêcher de gémir, lorsqu'on voit une mere chrétienne ne pouvoir pardonner à une fille qu'elle élève, les moindres défauts, dont le monde peut être choqué, & regarder tranquillement la plupart des fautes, dont Dieu seul peut être offensé; & qui est sans cesse occupée à lui remettre devant les yeux, ce qui peut la rendre agréable au monde, & lui rendre le monde agréable à elle-même, sans se mettre en peine de lui rien apprendre de ce qui peut la rendre agréable aux yeux de Dieu, & lui faire aimer la vertu. *Le même, dans sa Conduite chrétienne.*

Les peres
& les meres
doivent
prendre
garde à qui
ils confient
l'éducation
de leurs
enfans.

Quoi que les peres & les meres doivent être les premiers maîtres de leurs enfans, & qu'ils soient obligés de regarder le soin de leur instruction comme une de leurs plus importantes occupations; cependant ils peuvent partager ce devoir avec d'autres, & confier une partie de ce soin à des maîtres habiles, & capables de donner à leurs enfans, soit sur la Religion, soit sur toutes les autres choses qu'ils doivent sçavoir, les connoissances qui leur sont nécessaires; mais comme les premières teintures qu'on donne à la jeunesse, sont d'une extrême consequence, les parens ne sçauroient être trop attentifs au choix qu'ils font de ces sortes de maîtres. Ils doivent prendre garde qu'ils aient non seulement de la capacité, de la sagesse & de l'honnêteté, mais encore de la pieté & de la religion, & qu'ils soient plus propres à regler les mœurs de ceux qu'on leur confie, qu'à former leur esprit à l'étude des sciences, & à la connoissance des belles lettres, & à en faire de véritables Chrétiens, que des hommes habiles & sçavans. *Le même.*

Les peres
haïssent
véritablement
leurs
enfans
qu'ils
élevont
mal.

Peres ambitieux & vindicatifs, qui engagez vos enfans dans vos intérêts, & dans vos inimitiez; qui par vos exemples & vos discours ne leur inspirez que de l'orgueil, & de la vengeance; qui êtes ravis de leur voir faire une belle figure dans le monde, ou tirer raison d'une injure; de bonne foi n'en êtes-vous pas les meurtriers? ne les haïssez-vous pas? & ne vous haïssez-vous pas vous-mêmes? Meres indulgentes & mondaines, qui sçavez que vos filles prennent trop de liberté, qui les voyez dans des engagemens honteux ou suspects, n'appréhendez-vous pas qu'ayant part à leurs pechez, vous n'avez part à leur supplice? *Monsieur Fromentieres, Sermon de S. Joseph.*

Les parens
s'aveuglent
sur les défauts
de
leurs
enfans.

Si vos enfans ont des défauts, la nature vous aveugle aussi-tôt, pour ne vous en laisser voir qu'une partie, & les déguiser même en vertus. Ils sont inquiets, turbulens, malicieux, vous appelez cela vivacité. S'ils sont pesans, stupides, melancoliques, chagrins, vous appelez cela profond & solidité de genie, ou tout au plus, lenteur d'esprit. S'ils ont des défauts inexcusables, un amour effrené pour le jeu, une pente horrible au libertinage, une aversion visible des choses de Dieu; vous traitez cela de legereté, de nonchalance, d'emportement attaché à l'âge, non

pas au fond du naturel. Mais ont-ils quelque étincelle de merite, & quelques premiers traits de vertus, dès-là ce sont des prodiges; vous ne voyez rien qui approche d'eux; un petit mot dit à propos, c'est un miracle d'esprit; un peu de complaisance pour vous, c'est le plus rare naturel du monde; un peu de hardiesse & de fierté, ce sera le courage & la valeur même; la moindre inclination pour les choses de pieté, il est devot comme un Religieux; un ou deux ans d'études serieuses, il est sçavant comme les Docteurs. Est-il dans un emploi? c'est une application & une adresse que l'on ne peut assez admirer; est-il auprès des Grands, & des Princes? il fait la cour, on ne peut pas mieux; est-il dans la profession des armes? il ne se passe nulle occasion, où il ne se distingue, & ne fasse parler de lui. *Tiré d'un Sermon manuscrit.*

Les parens sont-ils moins temeraires dans leur amour quand ils destinent leurs enfans aux dignitez de l'autel, avant même qu'ils soient au monde? Quand ils mesurent leur capacité pour cette sainte action sur l'ordre de leur naissance, & qu'en faveur de ceux, qui ne sont entrez que les seconds ou les troisièmes dans la vie, ils se jugent autorisés à chercher dans les tresors du sanctuaire, de quoi les égaler à leurs aînez, comme si l'avantage des biens, que la disposition des loix joint souvent à l'avantage de la naissance, étoit un vol que Dieu fit aux cadets, & qu'il fût obligé de les dédommager du patrimoine sacré de son Eglise? Est-ce là vouloir honorer Dieu, par le dévouement & l'oblation de vos enfans, ou vouloir honorer vos enfans par l'éclat & par le fruit des divins ministères? Est-ce aimer la gloire du maître, ou l'avantage des serviteurs? Faux amour d'un pere pour un enfant; quand on étouffe l'amour general que l'on doit à tous ses enfans, & que par une injuste préférence, on met tout l'avantage d'un côté, & toute la misere de l'autre. Hé! qu'y a-t-il de plus cruel entre les personnes d'un même sang? & que peuvent avoir fait ces malheureux, pour être les victimes de la grandeur de leur frere, ou de leur sœur? Encore si dans ce partage si inégal, on s'en tenoit à la disposition des loix! Mais combien de subtilitez frauduleuses, & d'atentats contre les loix? Peut-être que cet enfant que vous regardez comme inutile, & que vous ne comptiez presque point, sera le soutien de vos affaires; cet enfant à qui vous refusez l'amour même inspiré par la nature, sera dans l'éclat malgré vous; & cet enfant que vous aimiez plus que Dieu, puis que vous en faisiez votre idole, & que son avancement vous coûtoit tant de pechez, Dieu en fera l'ennemi de votre repos, & la honte de votre famille. *Le même.*

Peres dénaturez, je ne parle point ici de la contagion de vos desordres, & de la corruption qu'ils inspirent à vos enfans: je ne dis rien des crimes, où la négligence de leur éducation, où votre peu d'autorité sur eux, où la pauvreté les expose, & peut-être les engagent; je parle du mépris qu'ils conçoivent de vous, de la haine qui les anime contre vous, des maledictions qu'ils vous donnent, du peu de soin qu'ils auront de vous, quand leur esprit, leur travail, & leur conduite les retireront de l'abîme où vous les avez précipitez, & rétabliront leur fortune que vous avez ruinée. Le moyen qu'ils con-

Faux amour des
parens envers
leurs
enfans.

Les peres
obligent
souvent
leurs
enfans à les
mépriser,
ou à les
haïr, par
le peu de
soin qu'ils
ont eu
d'eux.

servent quelque estime pour un pere, qui n'a pris nul soin d'eux, qui n'a eu aucun sentiment, ni pour son honneur, ni pour son sang ? le moyen qu'ils aiment celui qui s'est défait de la qualité de leur pere ? qu'ils se souviennent du devoir des enfans ; pour celui qui a oublié les tendresses de pere ? qu'ils se confiderent comme redevables de la vie, à celui qui par ses débauches les a rendus miserables, & qu'ils agissent par des sentimens de reconnaissance à l'égard d'un homme, qui semble s'être repenti de les avoir obligés. *Le P. Heliodore de Paris, Capucin, dans le discours des plaisirs du goût.*

Les peres font souvent punis par leurs enfans mémes.

Comme les peres ne sont pas innocens des desordres de leurs enfans, par le mauvais exemple qu'ils leur ont donné, ou par la mauvaise conduite qu'ils ont tenuë à leur égard, ils ne doivent point prétendre d'être exemptés de la peine qu'elle mérite ; & cette peine est ordinairement le mépris, l'abandon, & le peu de soin que leurs enfans leur témoignent à leur tour : non que ces enfans soient excusables en ce point ; mais c'est que Dieu le permet par une juste punition. Ceux qui rendent le reciproque à leurs ennemis, la haine à l'inimitié, la médisance à la détraction, la vengeance à la persécution, seront punis comme infracteurs de la loi, qui leur ordonne d'aimer leurs ennemis ; mais ceux qui ont commencé & qui ont donné l'occasion à ce retour, participeront au châtement d'une desobéissance, dont ils sont les premieres causes, parce que s'ils n'avoient pas irrité les vindicatifs par des outrages, ils n'auroient pas excité leurs ressentimens, & attiré leur haine & toutes ses suites. Vos enfans seront maudits de Dieu, ils seront punis en ce monde & en l'autre, pour avoir manqué au respect, à l'amour, & à l'assistance qu'ils vous doivent ; mais vous participerez à leurs peines, vous souffrirez tout leur supplice avec le vôtre ; vous êtes les premiers coupables de leur faute ; ce mépris qu'ils font de vous, & cette haine qu'ils vous portent sont l'ouvrage de votre mauvaise éducation ; vous avez presqué forcé vos enfans à se défier des sentimens de la nature, parce que vous les avez vous-mêmes étouffés dans vos cœurs, en les abandonnant ; vous leur avez donné l'exemple de vous laisser en proye à votre mauvaise fortune. *Le même.*

Punition éternelle des peres avec leurs enfans, dont ils auront causé la damnation.

Les enfans seront les bourreaux de leurs peres durant l'éternité, s'ils sont damnés tous deux ; comme il arrive souvent, qu'en même temps qu'un pere est la cause de la damnation de son fils, le fils est la cause de la damnation du pere. Dieu ! quel redoublement d'enfer ! Si un pere avoit engagé son fils entre les mains de la justice, & qu'il fût obligé d'assister à son supplice pour en être le témoin, comme il en a été la cause ; quel tourment pour ses yeux ? Ce sera à la vûë de ce pere negligent qu'on tourmentera éternellement ce fils, qui sera damné par sa faute : ce sera aux yeux de cette mere, qu'on brûlera cette fille, & quand cette fille ne ferait point de reproches à sa mere, quelles peines ne souffrira-t-elle pas de voir ce corps qu'elle a porté dans ses flancs, brûler dans les flammes éternelles ? &c. *Monsieur Bivoat, second Jeudi de Carême.*

Les Chrétiens n'ont souvent

Comment est-ce que les Chrétiens se comportent envers leurs enfans ? ils n'ont souvent pour eux qu'un amour aveugle, & nullement

chrétien ; ils les perdent par de cruelles complaisances, & par des indulgences criminelles ; on les abandonne à leur humeur, même on couvre cette humeur du prétexte d'innocence, de gentillesse, & de galanterie. On excuse leurs défauts, on dissimule leurs vices, & pour les élever dans le monde, on les revêt de belles charges, sans examiner s'ils en sont capables. *Monsieur Fléchier.*

qu'ils aiment pour leurs enfans.

A peine a-t-on consacré & voué des enfans à Dieu par le Baptême, qu'on les lui ravit par la mauvaise éducation qu'on leur donne ; on les accoutume à être fâchez & caressez dans leurs imperfections, & à leur rendre la pratique du mal agréable, par des approbations indignes. On jette dans leur esprit & dans leur cœur des sentimens d'ambition & de vengeance, qui n'éclatent que trop dans la suite. Au lieu de les élever à la piété, & de leur apprendre la science des Saints, & les mysteres de notre Religion ; on ne leur montre que des bagatelles, on ne les instruit que dans l'art de plaire au monde, & on les produit de bonne heure dans les compagnies, comme si on avoit dessein d'éteindre en eux tous les mouvemens du Saint Esprit. *Auteur anonyme.*

La mauvaise éducation qu'on donne aux enfans.

Malheureuses meres ! meres cruelles & parricides, qui parez vos filles, comme on faisoit autrefois les victimes qu'on destinoit à la mort ; qui les parez, dis-je, avec tant de soin, pour les aller sacrifier de votre propre main à l'idole du monde. Je ne parle point ici du crime que vous commettez en préparant ainsi le poison que vous présentez ensuite à toute la terre ; je ne parle point des pechez des autres, dont on doit cependant vous redemander un compte si rigoureux. Mais quel est votre desespoir, de porter ainsi le poignard dans le sein de vos enfans ? N'avez-vous souhaité d'en avoir que pour les corrompre ? ne les avez-vous mis au monde que pour les damner ? Je sçai bien ce que vous avez à me répondre, pour colorer un si étrange dérèglement. Qui penseroit à elles, dites-vous, si elles n'étoient vûës de personne ? si elles ne tâchoient de paroître agréables, qui y penseroit ? Dieu en tout cas y penseroit au défaut des hommes ; mais est-il possible que les desseins que le Ciel a sur votre famille, ne se puissent exécuter que par des voyes si abominables ? Que si cette fille n'est vaine, & ne voit le monde, elle ne sçauroit rencontrer ce que la divine Providence lui a destiné de toute éternité. Prenez garde au contraire, que le dessein qu'il avoit de vous sauver avec elle, ne soit traversé par une conduite si peu chrétienne ? *Le P. de la Colombiere, Sermon 48. pour les derniers jours du Carnaval.*

Les meres qui élevent leurs filles à la vanité, & à voir le monde, les perdent, & le donnent avec elles.

Peres & meres, dit le grand Saint Gregoire, qui vous plaignez quelquefois, que Dieu vous ravit la fleur de votre maison, & les plus belles de vos esperances ; au lieu que vous voudriez en faire des esclaves du luxe, de la vanité, & de toutes les mauvaises coutumes du monde, vous ne devriez avoir autre soin, ni autre ambition, que de les orner de toutes les vertus ; afin qu'elles soient dignes d'être offertes à Dieu pour l'expiation de vos fautes. Elles sont dans la maison du Roi du Ciel, pour vous le rendre favorable, & pour attirer ses graces sur vous, pendant que vous êtes assiégés de tous côtez par les ennemis de votre salut ; que vous êtes sans cesse aux mains avec les vices & les pechez

Les peres & les meres doivent regarder comme un grand bonheur quand Dieu appelle leurs enfans à la Religion.

pendant que vous êtes contraints de combattre sans relâche contre la violence des exemples & des coutumes pernicieuses du siècle. *M. l'Abbé Verjus, Paneg. de la Profession religieuse.*

Criminelle indolence des peres & des meres sur les delictes de leurs enfans.

Un pere, une mere voyent de sang froid les irregularitez de la vie de leurs enfans, & ils se tranquilisent, en disant, qu'il faut donner quelque chose à la jeunesse; cela signifie qu'il faut fermer les yeux à leurs desordres, parce qu'ils sont dans un âge à devenir tous les jours plus méchans. Il faut les laisser entraîner au furieux torrent du mauvais exemple, parce qu'ils sont en état d'aller loin. Il faut leur passer leurs égaremens, parce qu'ils s'égareront dès le commencement de leur carrière; il faut leur laisser porter leur irreligion jusqu'aux pieds des autels; il faut dissimuler leurs sacrileges railleries; souscrire à toutes leurs débauches, autoriser, faciliter même leur libertinage, en leur fournissant tous les jours de quoi devenir plus libertins. *Le Pere Croiset. dans ses Reflexions spirituelles.*

Funition du Grand-Frère Heli pour avoir eu une trop molle complaisance pour ses enfans.

Quelque irréprochable que fût Heli dans ses mœurs, quelque religieux qu'il eût toujours été dans les fonctions de son ministère, avec quelle rigueur Dieu châtia-t-il la molle & indolente complaisance qu'il eut pour ses enfans? Averti des déreglemens scandaleux de ses deux fils, il ne les corrige que mollement, & il se rassure sur ce que leur jeunesse passera, & qu'ils se corrigeront avec le temps; mais elle ne passa pas cette jeunesse sans un terrible châtement. Ces deux jeunes libertins sont tuez tous deux ensemble pendant le combat; toute l'armée est taillée en pièces par les ennemis du peuple de Dieu; l'Arche, ce dépôt sacré, est prise, tout le peuple est desolé, & ce malheureux pere, accablé de si fâcheux accidens tombe roide mort sur la place. L'Écriture sainte fait assez connoître que tous ces malheurs furent le châtement de ce pere indolent. *Le même.*

Les perens ne doivent point prévenir la vocation de leurs enfans, ni s'y opposer lors que Dieu les appelle.

Peres & meres, vous ne devez point prévenir vos enfans sur la profession qu'ils doivent suivre, ni traverser leur vocation en les destinant à un autre état que celui où Dieu les appelle. Vous ne pouvez user de l'autorité que vous avez sur eux que pour les éloigner de ce qui leur est contraire; ni leur faire de violence que pour les rendre véritablement heureux. Songez donc que vous ne vous opposez à leur vocation, que pour satisfaire à votre inclination, en forçant la leur, & que vous ne contraignez leur choix sur le prétexte specieux de leur bien, que pour suivre des raisons qui ne les regardent pas. Vous ne sçauriez les sacrifier à l'éclat de votre maison, & au bien prétendu de votre famille, soit que vous les fassiez renoncer au monde; ou que vous les y reteniez de force, que vous ne rendiez leur état malheureux, & que vous ne mettiez leur salut dans un évident danger. Quelle injustice de ne vous servir du pouvoir que la nature vous a donné sur vos enfans, que pour contenter votre orgueil, en les élevant malgré eux; ou votre tendresse mal réglée, en les retenant auprès de vous, lorsque la voix de Dieu les appelle ailleurs; ou votre avarice insatiable, en leur faisant embrasser un état de retraite, & de pauvreté involontaire, pour les priver d'un bien, dont vous ne pouvez vous résoudre de vous défaire, & que vous êtes pourtant obligés de donner pour les établir? *Monsieur J. Pic. livre intitulé, l'Education des Enfans.*

Non, peres & meres, vous ne sçauriez

avoir de raison qui ne soit injuste, lorsque vous empêchez vos enfans d'aller où Dieu les appelle. Comme il les fait naître pour leur bien, de même qu'il vous a fait naître pour le vôtre; ce n'est point pour le conformer aux raisons que vous avez pour maintenir ou pour augmenter l'éclat de votre maison, qu'il les appelle plutôt à un genre de vie qu'à un autre, mais uniquement pour leur salut. Vous vous opposez formellement à Dieu, en les empêchant de suivre ce qu'il leur inspire; & vous traversez ses desseins pour réussir dans les vôtres. Dans le droit naturel & divin, vos enfans vous doivent être plus chers que la gloire de votre nom, & du rang que vous tenez dans le monde. Il est juste qu'ils passent devant l'intérêt de votre maison, & que le motif de leur salut détruise dans votre esprit cette chimere de grandeur, dont vous avez été occupés toute votre vie, & que vous voulez transmettre à leur personne en les établissant avec éclat contre leur propre inclination, & contre les vûes de Dieu sur eux. Cependant vous faites passer l'intérêt de votre maison devant eux; sa gloire, son éclat, sa grandeur, sa conservation, & le salut éternel de vos enfans que vous devez avoir en vûe préférentiellement à toutes choses, cèdent à celles que vous ne devez pas avoir pour votre maison. *Le même.*

Vos enfans vous doivent être également chers. Si les loix établies par les hommes vous permettent de les traiter inégalement pour leur intérêt temporel, les loix divines vous engagent indispensablement de les traiter également pour leur intérêt éternel, & d'avoir les mêmes égards, & la même religion envers tous, quand il s'agit du bien de leur ame & de leur salut. Il n'en est pas de même des loix divines que des loix humaines. Dans les loix civiles, on sacrifie souvent un particulier pour le bien du public; mais les loix divines ne retranchent jamais un membre d'une famille en faveur des autres. Ainsi, ce n'est point la tendresse & la prédilection que vous avez pour les uns, qui vous doit déterminer sur la conduite qu'il faut que vous teniez à l'égard des autres, pour leur procurer quelque avantage soit temporel soit spirituel, pour seconder leurs inclinations, & favoriser leur vocation; mais plutôt la tendresse & la justice que vous leur devez à eux-mêmes, & l'égalité avec laquelle vous êtes obligés de les traiter quand il s'agit de leur bien, malgré le penchant de votre cœur. Leur taille, leurs manieres, quelque agréables ou quelque désagréables qu'elles vous paroissent, ne doivent pas plus décider dans votre esprit de leur vocation, que votre tendresse & votre prédilection. Dieu ne se règle dans les vocations, ni sur la beauté, ni sur la bonne mine, ni sur l'agrément de l'esprit & des manieres; & il ne vous est pas permis de vous y régler non plus dans les desseins que vous avez sur vos enfans: c'est leur cœur & leurs sentimens, & non leur extérieur que vous êtes obligés de consulter. S'ils ont des droits differens dans votre maison; s'ils naissent plus riches, & plus grands les uns que les autres pour le monde; ils naissent tous avec les mêmes prétensions; ils ont tous les mêmes droits pour leur salut, & vous, la même obligation d'y contribuer également en leur faveur, & d'entrer exactement dans les vûes particulieres que Dieu a sur les uns & sur les autres. Les loix humaines vous peuvent donner des

Suite du même sujet.

En quoi les peres & les meres doivent aimer & favoriser également leurs enfans.

Education toute mondaine que l'on donne aux enfans.

droits sur leur fortune; mais vous n'en sçauriez avoir aucun sur leur vocation. *Le même.*

A quoi applaudir-on dans un jeune enfant? & qu'est-ce qu'une mere loué dans une jeune fille? Est-ce un air de modestie, une pieté naissante, un esprit chrétien qu'elle lui a inspiré presque dès le berceau? Ce devoit être là le fruit de ses premieres instructions; hélas! elle lui donne peut-être des leçons bien contraires par ses exemples. On loué une vivacité prématurée, une repartie prompte & hardie, un air vain & suffisant, des manieres aîées, & déjà trop libres, un goût pour la mondanité; on loué la voix, la danse, la taille, & tout ce qui est mondain & profane. Les leçons de pieté ne sont que pour les enfans qu'on destine à la profession religieuse. Et l'on se plaint que les enfans naissent presque avec le goût du luxe, & des vanitez mondaines, & vivent avec un étrange dégoût de la pieté! On seroit même souvent bien fâché, qu'une fille qui est l'idole de la mere, eût des inclinations plus chrétiennes. On veut beaucoup de ces belles qualitez qui brillent. On cherche de bonne heure des maitres habiles pour les enfans; mais c'est pour le chant, pour la danse, pour les instrumens de musique. Mais pour former un jeune homme aux bonnes mœurs, pour inspirer la crainte de Dieu à une jeune fille, une gouvernante en sçait toujours assez, un précepteur est toujours assez habile. Cela prouve bien notre peu de Religion. *Le Pere Croiset, second Tome de ses Reflexions Chrétiennes.*

La bonne éducation est le plus grand bien que les parens puissent laisser à leurs enfans, &c. I. ad Timoth. 5.

Quel fond plus précieux peut laisser un pere à ses enfans qu'une excellente éducation? Mais quel honneur peut faire à des enfans mal élevez un gros heritage! Aussi se sent-on plus obligé aux parens de la bonne éducation qu'on en a reçué, que des grands biens qu'ils nous ont laissez. Si quelqu'un n'a pas soin des siens, & particulièrement de ceux qui sont dans sa maison, dit l'Apôtre, il a renoncé à la foi, & il est pire qu'un infidele. Ces peres de famille que les enfans ne voyent que comme des étrangers & en passant, & qui livrez aux affaires ou aux plaisirs, pensent aussi peu à leur éducation, que si elle ne les regardoit point: ces peres n'ont-ils point quelque part à cet oracle de l'Apôtre? Ces meres qui ne sont habiles qu'au jeu, & qui ignorent bien souvent jusqu'aux premiers principes de leur Religion; ces meres qui uniquement occupées de parures, ou de divertissemens, abandonnent le soin, & l'éducation de leurs enfans à la bonne foi des domestiques: ces meres, selon l'Apôtre, sont-elles fort chrétiennes? De bonne foi, que signifient ces paroles: *Fidem negavit, & est infideli deterior?* Negliger l'éducation de ses enfans, c'est avoir renoncé à la foi; c'est être pire qu'un infidele. Le Saint Esprit n'outré jamais les veritez dont il est la source. Sera-t-on bien reçu à dire qu'on avoit remis ce soin à d'autres? La principale obligation d'un pere, & d'une mere envers leurs enfans, c'est de leur donner une bonne éducation. Le soin que les autres en prennent ne fait que partager la charge. Les enfans peuvent avoir des maitres, mais ces maitres ne dispensent pas les parens du devoir de juger par eux-mêmes si leurs enfans sont bien élevez; & encore moins de l'obligation indispensable de leur donner bon exemple. *Le même.*

Les enfans copient plus aisément ce qu'ils

Tome II.

voient, qu'ils ne retiennent ce qu'on leur dit. Un pere emporré, corrigera toujours inutilement les fougues & les faillies impetueuses d'un fils mal né; une mere toute au dehors inspirera-t-elle à sa fille l'amour de la retraite? Les enfans imposent un nouveau devoir aux parens d'être exemplaires; nul défaut en famille qui ne soit scandaleux. Le salut des peres & des meres est attaché, pour ainsi dire, à celui de leurs enfans; ils sont responçables de tous les pechez que commettent leurs enfans faute d'éducation & de bons exemples. Tel homme paroît fort réglé dans sa conduite, qui sera peut-être reprové, parce qu'il a des enfans méchans, & mal élevez. N'épargnez rien pour donner une belle éducation à vos enfans, vous ne sçauriez leur laisser un plus riche heritage. La bonne éducation est un fond inaliénable; il est toujours fertile, il ne craint ni le dérangement des saisons, ni les plus fâcheux accidens de la vie. Un homme de bonnes mœurs & bien élevé trouvé toujours un abri dans son propre fond. *Le même Pere Croiset.*

Les parens sont obligez de donner bon exemple à leurs enfans, &c.

Si l'on avoit soin d'élever les enfans selon ces grands principes de Religion; si un pere, si une mere, si tous ceux qui sont chargez de l'éducation des enfans tenoient cette conduite; si les instructions qu'on leur donne dès leur bas âge, étoient assaisonnées de quelques sentimens de pieté, l'horreur du vice croitroit avec l'âge, & la vertu deviendroit comme naturelle aux enfans. Ce fut par là que la mere de Saint Louïis lui imprima une si grande horreur du peché mortel; les premieres leçons de pieté & de religion s'effacent difficilement.

Combien il est important d'élever les enfans dans la pieté; & la crainte de Dieu.

Joignez à ces pieuses instructions une maniere douce & efficace; une tendresse trop indulgente est aussi nuisible aux enfans, qu'une severité outrée. On ne reprend jamais avec fruit, quand on reprend avec passion. La mauvaise humeur, & les emportemens du pere ou de la mere sont souvent plus reprehensibles que la faute des enfans qu'ils châtient. Une correction tranquille est toujours utile; il y en a quelquefois de muettes, qui sont encore plus efficaces. Il faut qu'un motif de pieté ait toujours part à la correction. *Le même.*

La maniere dont il faut corriger les enfans.

Ce qui est cause que les enfans profitent rarement des remontrances qu'on leur fait, c'est qu'on les reprend plutôt pour soi que pour eux; plutôt parce qu'on trouve leurs fautes incommodes, que parce qu'elles sont dangereuses. Au lieu de faire entrer la tendresse, & la raison dans la conduite qu'on tient à leur égard; on ne les aime, on ne les loué, on ne les châtie que par humeur: au lieu de les caresser, & de les menacer pour les encourager à mieux faire, ou pour les intimider de ce qu'ils font mal; on ne les caresse & on ne les menace que pour se satisfaire soi-même; & pour parler en general, on envisage moins le plus souvent le bien des enfans, que l'on n'envisage son plaisir ou sa passion. Les uns les envoient dans les Colleges, parce qu'ils sont à charge au logis, plutôt que pour leur faire apprendre les sciences necessaires; les autres les retiennent chez eux, parce qu'ils ne comprennent pas que leur éducation soit assez importante pour meriter la dépense qu'il faudroit faire; ou parce qu'ils les aiment d'une tendresse déraisonnable, & qu'ils ne peuvent se refoudre de les éloigner. Leur intérêt devoit être l'unique regle qu'on

Les peres & les meres ont souvent plus d'égard à leur propre satisfaction, dans l'éducation de leurs enfans, qu'au bien des enfans.

devoit suivre dans la maniere de les élever. Ce n'est souvent que sa commodité, ou une tendresse déraisonnable que l'on consulte, & que l'on suit. C'est pourquoi le bien des enfans entre fort souvent dans leur éducation, comme une simple circonstance, plutôt que comme la véritable raison. C'est sur ce principe que roule souvent la conduite que les peres & les meres tiennent envers les enfans; ils se cherchent en cela comme en tout le reste. Ils ont peu d'égard à la reformation de leurs mœurs, à leur instruction, à leur avancement en toutes choses, dès qu'il est question de se contraindre. Les soins qu'ils leur donnent, & les leçons qu'ils leur font, ont plus de rapport à leur fantaisie, ou à leur commodité, qu'à leur devoir. La corruption est si grande en ce point, qu'elle infecte jusqu'aux sentimens les plus naturels de l'homme. *Livre intitulé, de l'Education des Enfans, par le sieur Jean Pic.*

Les peres & les meres doivent s'instruire des bonnes & mauvaises qualitez de leurs enfans.

Lorsque les enfans ont quelque brillant & quelque vivacité qui divertit, on leur passe beaucoup de défauts qu'ils ont, & on leur en laisse contracter de nouveaux dont ils se sentent toute leur vie; ce qui ne persuade que trop, qu'on ne souhaite qu'ils soient jolis & agréables que pour son plaisir & rarement pour leur bien. Nous voyons même qu'on chagrine un pere & une mere, quand on les avertit des mauvais endroits de leurs enfans; ils n'en veulent sçavoir que les bons. Cependant, ils ne peuvent se dispenser en conscience de s'instruire également de ce qu'ils ont de bon & de mauvais, & d'avoir le dégoût de leurs défauts, comme ils ont le plaisir de leurs bonnes qualitez. *Le même.*

Les peres ne doivent pas toujours faire connoître à leurs enfans le mal qu'ils en savent, ni la mauvaise opinion qu'ils en ont.

Ne faites pas toujours connoître à vos enfans, que vous les jugez capables de tout le mal, qu'ils vous donnent quelquefois sujet de penser d'eux; ce seroit leur aider en quelque sorte à surmonter la pudeur qui les retient, que de découvrir à leurs yeux ce qu'ils prennent soin de cacher aux vôtres, & leur donner peut-être occasion de se rendre à des sentimens, que la honte de les mettre au jour les avoir empêché d'écouter. C'est pourquoi, paraissez toujours disposés à bien juger d'eux, dans le temps même qu'ils vous donnent occasion d'en juger mal. Ménagez adroitement leur gloire, tant que vous pourrez dissimuler leurs défauts sans danger. La confusion où les jettera la bonne opinion que vous leur témoignerez dans le temps même qu'ils s'en trouveront indignes, leur fera une secrète peine, & aura sans doute plus de pouvoir pour les aider à surmonter leur penchant, que toutes les leçons, que tous les reproches, & que toutes les menaces que vous leur pourrez faire. *Le même.*

Le moyen le plus efficace de reprendre les enfans, & de corriger leurs défauts.

Si vous voulez réussir à corriger vos enfans des défauts qu'ils ont contractés, & les empêcher d'y retomber, ne vous accoutumez point à leur faire de longs discours, vous vous exposeriez bientôt à n'être point écouté; & vous vous feriez regarder sur le pied d'un homme qui aimeroit à parler, & qui leur parleroit autant pour lui que pour eux, c'est-à-dire, autant pour satisfaire à la démancheaison de faire des remontrances, que pour les éloigner de ce qui leur peut faire tort. Corrigez-les en peu de mots sans les troubler; faites en sorte que ce que vous leur direz leur demeure, & fasse impression sur leur esprit; mais sur-tout qu'il n'y ait au-

cun air ni de passion, ni de mauvaise humeur, ni d'envie de reprendre. *Le même.*

Les loix humaines vous peuvent donner des droits sur la fortune de vos enfans; mais vous n'en sçauriez avoir sur leur vocation d'autre que de l'éprouver d'une maniere chrétienne. Vous vous rendez coupables, lors que vous la troublez ou directement ou indirectement. Vous pouvez quelquefois les traiter avec préférence dans leur établissement temporel, selon votre prédilection, & n'être pas peres pour les uns comme vous l'êtes pour les autres. Mais quant à leur établissement éternel, vous n'en pouvez user envers les uns plus avantageusement qu'envers les autres: il n'y a point sur cela de droit de préférence; nulle loi qui vous dispense, & qui vous autorise: les aimez ne passent point devant les cadets, de même que les cadets ne sont jamais préférés à leurs aînés, & vous devez être également peres pour tous. *Le même.*

Suite du même sujet.

Les peres & les meres ont consacré leurs enfans à Dieu par le baptême; on y a renoncé pour eux, au demon, au péché, au monde, & à tout ce qui lui appartient; on leur a donné des parrains & des marraines, afin de répondre pour eux. C'est à cette condition qu'ils ont été lavés dans le Sang de Jesus-Christ, qu'ils ont été par la vertu toute-puissante de la grace dégagés des liens du demon, & purifiés des souillures du péché; qu'ils ont été sanctifiés & revêtus de l'innocence qui les a rendus enfans de Dieu. C'est donc à Dieu qu'ils appartiennent maintenant; ils ont été à leurs peres dans leur premiere naissance qu'ils avoient tirée d'eux; mais en même temps ils étoient enfans de la colere de Dieu, esclaves du demon & du péché. Depuis que Dieu leur a fait trouver, par un effet de sa miséricorde infinie, une seconde naissance dans le sein de son Eglise, & qu'il les a rendus les heritiers de son Royaume, il est juste qu'ils appartiennent plus à Dieu & à l'Eglise qu'à leurs peres. Il veut cependant les leur remettre entre les mains, non pour les faire devenir une seconde fois enfans d'Adam, en leur donnant encore la mort par le poison de l'amour du siècle; mais pour conserver soigneusement dans leurs cœurs la grace qui les rend purs à ses yeux, & même pour la faire croître en eux jusqu'au jour qu'il lui plaira de les redemander. De là on doit conclure que les peres & les meres ne peuvent regarder les enfans après le baptême, que comme de tres-precieux dépôts, que Dieu leur a mis entre les mains, & dont il leur demandera un compte tres-exact; ils ne les peuvent negliger sans infidélité, ni en disposer selon leurs volontez particulieres, sans une injustice criminelle. *Livre intitulé, Avis salutaire à une mere sur l'éducation de ses enfans.*

Les enfans appartiennent plus à Dieu qu'aux peres. particulièrement après le baptême, & ils les doivent élever en son service.

Voilà la source ordinaire de la corruption de la jeunesse. Les peres la plupart, sont tout plongés dans les affaires, dans les emplois, dans le monde, ils sont le plus souvent pleins de l'esprit du siècle, ou même dans des desordres visibles & grossiers. Ils sont incapables d'élever leurs enfans pour le Ciel; il faudroit pour cela qu'ils agissent contre leurs propres lumieres, & contre leur pente naturelle. Ils ignorent même tres-souvent les maximes, qui seules peuvent former la crainte de Dieu & la pieté dans leurs enfans; ainsi, ou ils les laissent à eux-mêmes, & ne leur don-

La mauvaise éducation que les peres donnent à leurs enfans est cause de la corruption de la jeunesse.

ment aucune éducation; ou s'ils leur en donnent quelqu'une, ils ne les élevent que dans le faste, la vanité, l'orgueil, l'interêt; ils les forment sur leur modele; ils leur donnent le caractère qu'ils veulent qu'ils ayent un jour, pour les sacrifier à l'idole du monde. On veillera sur leur maintien, sur leur contenance, sur leur air, sur leurs manières, sur leur démarche; on leur apprendra à gagner le monde, à se rendre complaisans, à s'insinuer dans les bonnes graces des Grands; & s'il y en a quelqu'un qui n'ait pas ces talens, il en faut faire, dit-on; un Religieux. *Le même.*

On peut donner de bonnes instructions aux enfans dès leur bas âge.

Le moyen de procurer que les enfans demeurent dans la sainteté qui leur a été communiquée au Baptême, & de les instruire des maximes de notre Religion, dès qu'ils savent prononcer quelques paroles! Si dès ces âges les enfans sont capables d'apprendre des sortilles & des sornettes, comme on le voit par experience, dans la plupart des familles, où les peres & les meres abusant de la simplicité agréable de ces jeunes ames, prennent un malheureux plaisir, à leur faire dire des choses peu chrétiennes; ne peut-on pas aussi facilement, & avec bien plus d'honneur & d'utilité leur apprendre de bonnes choses, pour jetter dans ces terres tendres des semences de vertu, qui produiroient leur fruit dans le temps? *Le même.*

Les enfans suivent naturellement les mauvais exemples que leur donnent leurs peres.

Les enfans ayant du respect pour leurs peres, ils ne se porteront pas à condamner leurs actions; & comme ils ne sont pas capables de choisir dans leurs personnes ce qu'ils y doivent honorer, souvent ils aiment, & ils estiment les vices mêmes qui sont en eux, & épousent facilement leurs sentimens les plus dangereux. Tout ce qu'un enfant peut faire dans un âge si foible & si tendre, dit Saint Augustin, c'est de considerer ses peres, & de faire aveuglément ce qu'il leur voit pratiquer: De sorte que la corruption qui regne dans le monde, ne vient que du mauvais exemple que les peres donnent à leurs enfans. *Le même.*

Il faut remédier de bonne heure aux libtez & desordres des enfans.

Il est sur-tout de grande importance de ne pas laisser prendre aux enfans une trop grande liberté dès le commencement, de peur que dans la suite, le mal qui a toujours de petits commencemens, ne s'accroisse & ne grossisse jusqu'à devenir incurable; comme il arrive à la plupart des enfans, auxquels les peres donnent toute liberté pendant qu'ils sont petits, & qui deviennent ensuite leurs maîtres par cet esprit d'indépendance, dans lequel ils les ont laissé croître. Il faut donc y remédier de bonne heure, & si-tôt qu'on apperçoit en eux les moindres étincelles des passions, y apporter le remede, ou de douceur, ou de severité, & même de châtement, que la prudence & la charité font juger être plus propre & plus utile. Un mensonge, une desobéissance, une parole deshonnête, une vengeance, une injure, & choses semblables, ne doivent jamais être souffertes sans quelque châtement. *Le même.*

Un pere & une mere doivent garder dans le cœur la charité & la douceur en corrigent leurs enfans.

Un pere ou une mere charitable ne peuvent ne se pas mettre en colere quelquefois; car autrement ils manqueroient à leur devoir. Mais il faut que ce soit une sainte colere, qui soit conduite par la raison, animée de l'esprit de Dieu, & qui ne s'arme pas contre la personne de leurs enfans, mais uniquement contre leurs défauts, & leurs vices, auxquels ils ne peuvent être indifferens ni

complaisans sans pecher contre les regles de la charité de Dieu & du prochain. Ils doivent imiter les Medecins, qui se sâchent contre le mal pour sauver le malade; & ne craignent pas de le contrister, & de lui faire un mal quelquefois assez sensible, afin d'en détourner ou d'en détruire un plus grand. Ainsi si il faut conserver toujours une douceur véritable dans le cœur, pendant que les paroles & les actions ne font paroître que de la severité. *Le même.*

Il est quelquefois nécessaire d'user d'un remede violent, ou pour arrêter le cours d'un plus grand mal, ou pour le prévenir. Mais on a de la peine à demeurer dans le milieu d'une sage moderation; & en voulant fuir un excès, on tombe dans un autre souvent encore plus dangereux. C'est l'écueil où tombent la plupart des peres, les uns d'un côté, les autres de l'autre. Ce qui ne vient que de ce qu'on suit plutôt l'humeur & la passion dans la conduite de sa famille, que non pas la raison. Ceux qui par leur pente naturelle sont portez à la severité, traitent leurs enfans avec une rigueur inhumaine, & tres-déraisonnable: Ceux au contraire dont l'humeur est plus douce & plus benigne, sont cause de leur perte par une mollesse lâche, & une indulgence qui souffre tout. La grace & la charité savent merveilleusement allier cette double conduite, qui étant separée, est pernicieuse & criminelle, & étant réunie est tres-salutaire. Elles en composent donc une troisième par le mélange de l'une & de l'autre. La charité qui n'est que la production de la grace dans le cœur, conserve toujours la douceur au dedans, témoigne sa moderation dans ses paroles, est ferme dans les choses essentielles, & quelquefois severe dans le châtement. Mais elle s'y porte avec tant de sagesse & de retenue, qu'elle se fait aimer, lors même qu'elle se fait craindre, & qu'elle paroît douce, lorsqu'elle est severe. *Le même.*

La moderation que les peres & les meres doivent observer dans la correction de leurs enfans.

Un pere & une mere devroient tous les jours offrir à Dieu leurs prieres pour les fautes que peuvent commettre leurs enfans par leurs paroles, par leurs actions, par quelques manquemens à leurs devoirs, ou même par leurs pensées ou les desirs de leur cœur, pour imiter le saint homme Job, qui offroit chaque jour à Dieu des sacrifices pour les pechez, que ses enfans pouvoient commettre. Ce devroit être la plus grande de leurs applications, & la plus forte de leurs passions, de souhaiter devant Dieu la sanctification de leurs enfans. *Le même.*

Les peres doivent souvent prier Dieu pour leurs enfans.

Saint Paul nous assure qu'une mere de famille doit se sauver par les enfans qu'elle mettra au monde, en procurant qu'ils demeurent dans la foi, dans la charité, dans la sainteté, & dans une vie bien réglée. Toute autre porte pour entrer dans le Ciel lui est fermée, & il n'y a point pour elle d'autre voye d'aller à Dieu. Elle doit former toute sa pieté la-dessus, ne se point figurer d'autre plus pressante devotion pour elle que celle-là, puisque toute devotion qui ne concoureroit pas à ce dessein, seroit pour le moins fort suspecte. Toutes les actions de pieté font par elles-mêmes tres-saintes; j'en tombe d'accord; mais ce seroient des devotions indifférentes & mal réglées pour une mere qui doit travailler dans son ménage, veiller sur sa famille, y mettre le bon ordre, retenir ses enfans & les instruire, parce que c'est là son obligation la plus importante, & sur laquelle il se-

Obligation qui regarde particulièrement les meres chrétiennes, de prendre soin de leurs enfans. I. ad Timoth. 2.

ra décidé de son éternité. *Le même.*

Soin que les peres & les meres doivent prendre de leurs enfans.

Si les peres & les meres consideroient leurs enfans comme des dépôts que Dieu leur a confiés, on ne verroit pas, comme on voit tous les jours, des enfans negligez par des peres & des meres mondains, qui pour ne vouloir rien retrancher de leur luxe, & de leurs plaisirs, abandonnent l'éducation d'une famille défolée. Malheur à vous, pere barbare, qui pour entretenir votre faste, laissez languir des enfans bien nez dans une oisiveté honteuse. Malheur à vous, mere dénaturée, qui pour prendre sans distraction, vos divertissemens frivoles, laissez corrompre des enfans innocens parmi des domestiques déreglez : dignes l'un & l'autre, qu'un créancier impitoyable, selon l'imprécation du Prophete, vienne à vous enlever des biens dont vous faites un usage si contraire aux intentions de la Providence, qui vous les donne pour vos enfans. *Le Pere d'Orleans, Tome 1. de l'Instruction Chrétienne sur l'Education des Enfans.*

Psal. 18.

Sur l'injuste préférence que les peres font de leurs enfans.

Si les parens consideroient leurs enfans en cette qualité, c'est-à-dire, comme des dépôts, que Dieu leur met entre les mains, non seulement on ne verroit pas ces abandons si criminels, mais on ne verroit pas même, ces trop grandes inégalitez, qui sont d'ordinaire dans les familles, des semences de division si funestes, & qui causent souvent aux peres des déplaisirs d'autant plus cuisans, qu'ordinairement il arrive, que ceux de leurs enfans, pour lesquels ils ont negligé tous les autres, sont ceux, dont par un redoutable, mais juste jugement de Dieu, ils ont moins de satisfaction. Ainsi ce pere & cette mere n'épuiseroient pas tous leurs soins à l'éducation d'un aîné, parce qu'il est mieux fait que les autres, persuadés qu'ils leur avoient tous été donnez également de la même main de Dieu. *Le même.*

Il faut élever les enfans dans les maximes du Christianisme.

Saint Augustin se plaint que son pere re-
duisoit tous les motifs qu'il lui apportoit pour l'engager à étudier, au desir qu'il avoit de le distinguer des hommes vulgaires. Cela étoit pardonnable à un Payen : mais un Chrétien est-il excusable, s'il ne se propose pour fin dans l'éducation de ses enfans, que d'en faire d'honnêtes gens, & qu'il negligé ce qui peut en faire de bons & de parfaits Chrétiens ? S'il ne s'applique pas à leur inspirer les maximes de l'Evangile, à les reprendre & à les corriger de leurs défauts, à reprimer de bonne heure leurs passions naissantes, à les faire instruire des principes de notre Religion ? C'est à quoi peu de gens pensent, & c'est ce qui fera un jour la matiere de leur jugement. *Le même.*

Il faut prendre garde de donner mauvais exemple aux enfans.

Un Ancien disoit sagement, qu'il falloit respecter les enfans ; il vouloit dire que non seulement il ne faut pas faire devant les enfans ce qu'on ne veut pas qu'ils imitent ; mais qu'il ne faut pas même dire devant eux ce qu'il est dangereux qu'ils entendent ; trop tôt la corruption commune leur donnera ces leçons si fatales à leur innocence : si par des discours indiscrets un pere les a prévénus, comment en arrêtera-t-il les effets ? On se plaint si souvent, qu'aujourd'hui le déreglement prévient l'âge. Le cœur n'est pas plus corrompu aujourd'hui qu'il étoit autrefois ; mais on choie moins la corruption, & loin de donner à l'enfance les preservatifs nécessaires contre les vices de la jeunesse, on prépare aux vices de la jeunesse la plus innocente enfance. *Le même.*

Elevées dès leur bas âge à examiner des modes & des ajustemens, & se faire une étude de des vanitez du siècle, à courir après les spectacles, à recueillir dans les Romains les passions d'autrui, & se les rendre propres, à abuser de leur esprit & de leur beauté pour séduire des ames, & n'avoir d'autre desir que celui de plaire, de voir & d'être vûes, à s'estimer heureuses d'avoir scû par leurs attraits captiver un cœur, & faire une conquête. De là viennent ces airs immodestes, & qui semblent n'être inventez que pour annoncer qu'une chasteté est chancelante. De là ces discours trop libres, & qui approchent d'libertinage ; & de là, en un mot, cette conduite, qui n'est pas hors de tout soupçon. *Tiré d'un Sermon manuscrit du Pere Etienne Chamillard.*

Mauvaise éducation des filles du monde.

Des époux engagez dans les desordres du siècle, songent-ils à donner des leçons & des exemples de pieté à leurs enfans ? à peine leur vigilance & leur tendresse daignent-elles s'étendre jusqu'à leur salut ; une teinture legere de religion occupe tout leur zele ; & je ne sc'ai si nous avons aujourd'hui de preuves, & plus convaincantes & plus tristes des vices qui défigurent l'Eglise, que l'indifference des parens à sanctifier leurs enfans. Inquiets, exacts, empressez à les former pour le monde, à les établir sur la terre, il leur importe peu qu'ils soutiennent avec dignité le caractère de fideles, & qu'ils se sauvent. Ils ne se contentent pas de violer eux-mêmes la loi de Dieu, ils voudroient encore se faire suivre dans leurs égaremens, par leurs enfans. *Livre intitulé, Remarques sur divers sujets de Religion & de Morale.*

Négligence des parens à instruire leurs enfans dans la pieté.

Le caractère des peres & des meres qui negligent l'éducation de leurs enfans, a je ne sc'ai quoi de farouche qu'il est difficile d'exprimer. L'on comprend comment leurs passions peuvent les occuper jusqu'au point de les détourner de leurs devoirs les plus essentiels ; comment entetez des vûes de leur ambition, ils en viennent quelquefois à faire peu de cas de ce qu'ils devroient avoir plus à cœur : il est tout visible, que si l'avarice les possède, elle ne leur permettra pas de faire les dépenses nécessaires pour former leur famille aux exercices qui lui conviennent. Il seroit difficile qu'ils donnassent leur application à leur domestique, s'ils sont plongez en des plaisirs déreglez, s'ils ont des attaches criminelles ; mais enfin, malgré tous leurs déreglemens, nous ne scaurions nous imaginer qu'ils dépouillent ces sentimens de tendresse que la nature allume dans leur cœur pour leurs enfans. On voit néanmoins des peres & des meres aussi indifferens pour leurs enfans, que s'ils ne les avoient point mis au monde. Tant que ces pauvres enfans sont incapables d'action, & de raisonnement, ils veillent à leur santé, ils les souffrent. Sont-ils en état de recevoir de bonnes impressions, ils ne les voyent plus qu'avec chagrin : ils voudroient les éloigner de leur presence ; pour peu qu'ils puissent colorer leur dureté, ils les en éloignent en effet. Cette aversion & cet oubli doivent nous paroître incroyables ; l'humanité nourrit toujours quelque étincelle d'un amour, qui est l'appui le plus solide & le plus nécessaire de la société. *Livre intitulé, Remarques sur divers sujets de Religion & de Morale, Tome 2.*

Dureté & insensibilité des peres & des meres qui negligent l'éducation de leurs enfans.

Quel est, mes chers Auditeurs, le crime

L'ennemi
de du crime
d'un pere
qui porte
scandale à
ses enfans.

d'un pere, qui deshonorant sa qualité de Chrétien, & non moins indigne du nom de pere qu'il porte, scandalise lui-même les enfans, & les corrompt par ses exemples? C'étoit à lui comme pere, à les former aux exercices de la Religion: & c'est lui au contraire, qui par des discours impies, par ses railleries au moins imprudentes sur nos mysteres, par son éloignement des choses saintes, par son opposition affectée à tout ce qui s'appelle œuvres de pieté; en un mot, par sa vie toute payenne, leur communique son libertinage, & son esprit d'irreligion. C'étoit à lui, par son devoir de pere, à corriger les emportemens de leur jeunesse, & à reprimer les saillies de leurs passions; & c'est lui-même qui les autorise, par des emportemens encore plus honteux, dans un âge aussi avancé que le sien, & par des passions encore plus folles & plus insensées. C'étoit à lui à régler leurs mœurs; & c'est lui-même qui par des débauches, dont ils ne sont que trop instruits, & qu'il n'a pas même soin de leur cacher, semble avoir entrepris de les entraîner, & de les plonger dans les plus infames déreglemens. **A** combien de peres dans le Christianisme, ce caractère ne convient-il pas? On ne se contente pas d'être libertin; on fait de ses enfans, par l'éducation qu'on leur donne, une succession & une generation de libertins; on n'a sur eux de l'autorité, que pour contribuer plus efficacement à leur perte; on n'est leur pere, que pour leur transmettre ses vices, que pour leur inspirer son ambition, que pour leur faire succer avec le lait le fiel de ses inimitiez, que pour les engager dans ses injustices, en leur laissant pour heritage des biens mal acquis. Ne vaudroit-il pas mieux, dit Saint Chrysostome, les avoir étouffez dès le berceau? & si nous avons horreur de ces peuples infideles, qui par une superstition barbare, immoloient leurs enfans à leurs idoles; en devons-nous moins avoir de ceux qui, au mépris du vrai Dieu, à qui ils sçavent que leurs enfans sont consacrez par la grace du Bapême, les sacrifient au demon du siècle, dont ils sont eux-mêmes possédez. *Le Pere Bourdaloue, dans ses véritables Sermons. Sermon troisieme du premier Aven, où il traite du scandale.*

Le crime
des meres
qui don-
nent une
mauvaise
éducation
à leurs fil-
les.

Quel est le desordre d'une mere mondaine, qui chargée de l'obligation d'élever dans la personne de ses filles, des servantes de Dieu, & des épouses de Jesus-Christ, est assez aveugle: disons mieux, & souffrez ces expressions, est assez cruelle, pour en faire des victimes de Sathan, & des esclaves de la vanité du monde: qui sous ombre de leur apprendre la science du monde, leur apprend celle de se damner; qui leur en montre le chemin, & qui détruit par ses exemples, toutes les leçons de vertu, qu'elle sçait si bien d'ailleurs leur faire par ses paroles: Car malgré le scandale qu'on leur donne, on prétend encore avoir droit de leur faire des leçons: à quelque liberté qu'on se porte, & quelque commerce, ou suspect, ou même déclaré que l'on entretienne, en vertu du titre de mere, on ne laisse pas de prêcher à une fille la regularité, & d'exiger d'elle la modestie & la retenue: on veut qu'elle soit souple & docile, tandis que l'on s'émancipe, & que l'on secoue le joug de ses devoirs les plus essentiels. Mais quelle force peut avoir ce zele, quoi que maternel, quand l'exemple ne le soutient pas, ou plutôt quand

l'exemple l'ancéantit? *Le même.*

Saint Augustin & Saint Chrysostome prétendent que les peres & les meres sont autant de Pasteurs & d'Evêques dans leurs familles. Comme donc les Pasteurs & les Evêques doivent être, selon la signification même de leur nom, appliquez à veiller sans cesse sur le troupeau qui leur a été confié; les peres & les meres doivent aussi être incessamment appliquez à la conduite & au gouvernement de leur famille, avec cette difference, que leur assiduité doit être encore plus grande en quelque façon que celle des Pasteurs: puisque leurs enfans ne sont si proches d'eux, qu'afin qu'ils les aient nuit & jour devant les yeux, & qu'ils soient témoins de toutes leurs démarches; au lieu qu'il n'est pas possible que les Pasteurs voyent toujours ceux dont ils doivent répondre. Les parens voyent les actions de leurs enfans les plus communes, & l'esprit avec lequel ils agissent; rien ne se dérobe à leur connoissance de ce qui les regarde; s'ils ont un peu de vigilance & d'application, ils en peuvent remarquer les moindres mouvemens, & les moindres inclinations, soit au bien, soit au mal. *Le même.*

Les peres
& les me-
res sont les
Pasteurs
nez de
leurs en-
fans.

Le Saint Esprit donne plusieurs regles pour l'éducation des enfans, parce que c'est une chose des plus importantes qui soient dans la vie. Les Grands du monde ont à la verité un extrême soin de faire élever leurs enfans selon leur naissance; & on voit au contraire, qu'après que les enfans sont devenus par le Bapême enfans de Dieu, on ne se met point en peine de leur procurer une éducation qui réponde à cette grandeur, qui est sans comparaison plus réelle que l'autre, quoi qu'elle ne tombe pas sous les sens. De là vient que ces ames foibles se perdent aisément, ou par le peu de soin qu'on a de les régler, ou par les mauvaises compagnies auxquelles elles se trouvent exposées; & souvent les playes que l'on a reçues dans ces premières années, engagent dans des maladies qui durent autant que la vie. Que les personnes donc, que la divine Providence a établies maîtresses de cette éducation honnête & chrétienne, s'y appliquent d'une maniere digne de leur vocation. Imaginez-vous donc que vous êtes comme un statuaire, & que vos enfans sont dans votre maison comme des statues d'or, que vous devez former & embellir chaque jour; travaillez continuellement à orner leurs ames de toutes sortes de vertus. Si vous élevez bien votre fils, votre fils un jour élèvera bien le sien; & ce dernier en fera de même. Ainsi il se fera une suite & une chaîne de pieté & de vertu, qui ayant pris son origine de vous, passera bien avant dans votre posterité, & il naîtra une infinité d'excellens fruits de cette premiere racine d'une bonne éducation. *Livre intitulé, Regles Chrétiennes pour le Mariage.*

mol 117
ans
11111111
11111111
11111111
11111111
11111111
11111111
11111111
11111111

Negligence
des parens
à instruire
chrétiennement
leurs
enfans.

Qu'on ne dise point, qu'on ne peut dompter la jeunesse; car si Saint Paul oblige les femmes veuves à prendre ce soin, combien plus y oblige-t-il les hommes? Mais tout le mal vient de leur lâcheté & de leur negligence, & de ce qu'ils ne travaillent pas à les former à la pieté dès leurs plus tendres années. Les parens se donnent beaucoup plus de peine pour les faire instruire dans les arts & dans les sciences profanes. Ils font tout leur possible pour leur procurer des emplois honorables à la Cour & dans les armées; ils leur

Suite du
même sujet

amassent du bien; ils leur acquierent des amis; ils travaillent de tout leur pouvoir à les rendre considerables dans le monde; mais ils ne prennent aucun soin de leur faire obtenir un rang honorable dans la Cour celeste, ni de leur procurer la faveur du Roi du Ciel. *Le même.*

C'est souvent une punition de Dieu envers les parens, quand leurs enfans font desobeissances,

Les parens se plaignent souvent des desobeissances, du libertinage, & des mauvais traitemens de leurs enfans: mais qu'ils s'en prennent à eux-mêmes, ils en font les premiers coupables. Les enfans pour l'ordinaire sont tels qu'on les a formez; & c'est une terrible

punition de Dieu sur les parens, lorsqu'il leur donne des enfans intraitables, qui les font mourir de chagrin. Leurs enfans les traitent, comme ils ont eux-mêmes traité Dieu. Ils ne les lui ont point assujettis en les établissant dans sa crainte, & il ne veut pas qu'ils leur soient soumis & obéissans à eux-mêmes, afin qu'ils reconnoissent par leur propre experience l'injure qu'ils lui ont faite, en retirant de sa dépendance ces créatures qu'il n'avoit fait naître d'eux, que pour être à lui. *Auteur moderne & anonyme.*

E G L I S E.

*SOUMISSION ET OBEISSANCE QUE L'ON DOIT A L'EGLISE.
Infaillibilité de l'Eglise en matiere de Foi; Heresie, & Heretiques rebelles à l'Eglise.*

A V E R T I S S E M E N T.

Dans le sens que nous prenons ici l'Eglise, on voit assez que ce sujet est entierement separé de la Foi, dont nous parlerons en son lieu, & de l'établissement de la Religion Chrétienne, dont nous avons déjà parlé. Il est pourtant vrai que la Foi, l'Eglise, & la Religion Chrétienne sont quelquefois des noms synonymes, & quelque distinction qu'on y mette, elles se renferment & se contiennent les unes & les autres. Mais il suffit d'avertir que nous ne mettrons rien dans ce recueil, qui ne soit propre de l'Eglise, prise dans son sens naturel: sçavoir, pour l'Assemblée des Chrétiens unis dans la mesme créance, qui participent aux mesmes Sacremens, & qui reconnoissent le mesme Chef visible, successeur de Saint Pierre, & Vicaire de JESUS-CHRIST.

Comme l'Eglise prise en ce sens, établie par le Fils de Dieu, & gouvernée par le Saint Esprit, a différentes qualitez, qui la distinguent des autres sociétés schismatiques ou heretiques; qu'elle est Une, Sainte, Catholique, Apostolique & Romaine; qu'elle est perpetuelle, & infaillible; nous mettrons ce que nous avons trouvé de plus remarquable sur tous ces titres, soit pour prouver qu'elle est l'Eglise veritable, & porter ceux qui en sont separez, à y rentrer; soit pour exhorter ceux qui sont nez & elevez dans son sein, à se rendre dignes membres d'un corps si saint.

Ainsi, soit qu'on fasse un discours de controverse, soit qu'en supposant la doctrine orthodoxe sur cette matiere, on se contente d'exciter les Auditeurs, à vivre en veritables enfans de l'Eglise, on trouvera de quoi remplir son sujet. Mais comme on ne se peut gueres dispenser de parler de ceux qui sont separez de l'Eglise, & qui lui sont rebelles, nous y joindrons ce qui regarde l'opiniâtreté des Heretiques, & les maux que cause l'Heresie.

PARAGRAPHE PREMIER.

Divers Dessins & Plans de Discours sur ce sujet.

I. Deux propositions tres-certaines & tres-morales peuvent faire le sujet & le partage d'un discours sur l'Eglise. La premiere est, qu'hors de l'Eglise on ne peut esperer d'être sauvé; & la seconde, que pour être sauvé, ce n'est pas assez d'être dans l'Eglise, si on ne vit selon les loix, & les maximes qu'elle nous enseigne, & qu'elle nous prescrit.

Pour ce qui regarde la premiere de ces propositions: 1°. Il est évident que sans la foi on ne peut être sauvé; c'est l'Apôtre qui nous en assure: *Sine fide impossibile est placere Deo.* Or ce n'est que dans l'Eglise que se trouve la veritable foi; c'est-à-dire, la créance des veritez que le Fils de Dieu a revelées aux hommes: c'est par l'Eglise qu'il nous les propose, & par son organe qu'il nous les fait connoître, & qu'il nous en instruit. C'est pourquoy les Heretiques qui sont hors de l'Eglise, ou ne croyent point du tout ces veritez, ou en les partageant, & n'en croyant qu'une partie, détruisent l'unité de la foi, & par

consequent n'en ont point du tout, & ainsi perissent miserablement. L'Eglise est comparée à l'Arche de Noé, où il n'y eut que ceux qui y étoient renfermez, qui échapperent du naufrage universel, qui enveloppa tout le reste des hommes. Sur quoi nous devons benir & admirer la misericorde de Dieu sur nous, de nous avoir fait naître dans le sein de son Eglise, & de nous avoir renfermez dans cette Arche, pour mettre, si nous voulons, notre salut en assurance. Ne devons-nous pas nous répandre en actions de graces pour un si grand bienfait, qui est la source & le principe de notre bonheur éternel, &c.

2°. Hors de l'Eglise il n'y a non plus de charité que de foi, ni de veritable amour de Dieu, ni de grace sanctifiante, qui en nous rendant enfans de Dieu, nous fait heritiers du Royaume éternel; c'est ce que nous enseigne Saint Augustin, par ces paroles, qui *Tract. de* sont en la bouche de tout le monde: *Si quis Symbol. absque Ecclesia inventus fuerit, alienus erit a nu- c. 10. mero.*